

LÉGISLATIVES 2026 LA PROCURATION OUVERTE

PAGE 2



Une mesure à même de garantir l'exercice du droit de vote à tous les citoyens inscrits.

- Face au spectre du rejet de candidatures :
Les partis sur la défensive
- Scrutin du 2 juillet : **Les élus en mode terrain**

Coopération algéro-tchadienne
**Un front uni
pour la stabilité du Sahel**

PAGE 3



Laurent Nuñez annonce la reprise
des audiences avec l'Algérie
Un travail commun sans entraves

PAGE 4



Financement extérieur
des projets publics
**L'État durcit
les règles**

PAGE 6



**Du marché local
à l'international
Le virage stratégique
du numérique algérien**

PAGE 5

La CAN 2027 délocalisée...
mais loin du Maroc ?

**L'Afrique du
Sud en pôle
position**

PAGE 12



**L'ÉCHO DES
RÉSEAUX SOCIAUX**



Quand Hollywood dit
«Inch'allah»

PAGE 15

Législatives 2026

LA PROCURATION OUVERTE

Une mesure à même de garantir l'exercice du droit de vote à tous les citoyens inscrits.

L'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) a annoncé l'ouverture de la période d'établissement des procurations de vote. Effective depuis le 20 avril, cette procédure se poursuivra jusqu'au 28 juin 2026, selon le communiqué n°12 rendu public. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du décret présidentiel n° 26-145 du 4 avril 2026 portant convocation du corps électoral, ainsi que de l'ordonnance n° 21-01 du 10 mars 2021 relative au régime électoral, modifiée et complétée.

DES CATÉGORIES CIBLÉES

Le recours à la procuration est réservé aux électeurs inscrits se trouvant dans l'impossibilité de se présenter personnellement dans leur bureau de vote le jour du scrutin. L'Anie détaille plusieurs catégories concernées, à commencer par les personnes hospitalisées. Ces dernières peuvent établir leur procuration directement auprès du directeur de leur établissement de santé, simplifiant ainsi une démarche souvent difficile dans leur situation. Pour les personnes malades à domicile, lourdement handicapées ou en situation d'invalidité, un dispositif spécifique est mis en place. Il prévoit le déplacement du secrétaire de la commission communale de révision des listes électo-



rales afin de recueillir la procuration à domicile, garantissant ainsi l'accessibilité de cette procédure aux citoyens les plus vulnérables.

DES DÉMARCHES ADAPTÉES À CHAQUE SITUATION

Les contraintes professionnelles constituent également un motif valable. Les travailleurs exerçant en dehors de leur

wilaya de résidence, en déplacement professionnel ou contraints de rester sur leur lieu de travail le jour du vote sont également concernés. De même, les étudiants inscrits dans des établissements situés hors de leur wilaya d'origine ont la possibilité d'accomplir cette formalité dans leur commune de résidence universitaire, auprès du président de la commission communale compétente. Les

Algériens résidant à l'étranger ou s'y trouvant temporairement ne sont pas en reste. Ils peuvent établir leur procuration auprès des représentations diplomatiques et consulaires algériennes, un dispositif qui vise à maintenir leur lien avec la vie politique nationale malgré l'éloignement géographique.

Par ailleurs, l'Anie inclut dans ce dispositif les membres des corps constitués mobilisés le jour du scrutin. Il s'agit notamment des éléments de l'Armée nationale populaire, de la Sûreté nationale, de la Protection civile, des Douanes et de l'administration pénitentiaire.

UNE ORGANISATION POUR Y FACILITER L'ACCÈS

Sur le plan pratique, l'Anie précise que les formulaires de procuration sont mis à la disposition des citoyens au niveau des sièges des coordinateurs de wilaya de l'Autorité, mais également auprès des ambassades et consulats algériens à l'étranger.

Cette organisation vise à assurer une large accessibilité du dispositif et à éviter toute entrave administrative. À travers l'ouverture anticipée de cette procédure, l'Anie affiche sa volonté de renforcer la participation citoyenne et d'assurer un scrutin inclusif.

K. Zemmouri

SCRUTIN DU 2 JUILLET

Les élus en mode terrain

À l'approche des élections législatives prévues pour le 2 juillet prochain, la scène politique locale connaît une intensification des activités des députés de la neuvième législature de l'Assemblée populaire nationale. Dans plusieurs circonscriptions, les élus multiplient les initiatives de proximité afin de renforcer leur présence sur le terrain et consolider leurs chances de reconduction.

Cette dynamique se traduit par une intensification du travail parlementaire de contrôle, à travers les questions orales et écrites adressées aux membres du gouvernement. Les préoccupations dominantes restent concentrées sur les secteurs du logement, de l'éducation, des ressources en eau, ainsi que des infrastructures et du développement local.

Le logement demeure au centre des préoccupations, notamment après les récentes intempéries qui ont ravivé la question du relogement dans plusieurs zones touchées. Par ailleurs, plusieurs dossiers liés aux infrastructures et aux transports ont été soulevés, notamment les insuffisances en matière de voirie, les retards dans les projets d'aménagement urbain ainsi que le manque de dessertes intercommunales. Sur le plan législatif, les députés poursuivent l'examen de plusieurs textes en cours, dont le projet de loi relatif à l'activité commerciale au sein de la commission des affaires économiques, industrielles, du commerce, de l'énergie et des mines. Des missions d'information parlementaires sont également menées dans plusieurs secteurs.

En parallèle, partis politiques et candidats indépendants ont entamé les démarches administratives liées au prochain scrutin, avec le retrait des formulaires de collecte des signatures auprès de l'Autorité nationale indépendante des élections et de ses représentations locales et diplomatiques.

Le dépôt des candidatures devra intervenir dans un délai de 45 jours avant le scrutin. Les dossiers seront ensuite examinés par l'Autorité, chargée de vérifier leur conformité aux conditions prévues par la loi électorale. Les décisions de rejet devront être motivées et susceptibles de recours.

La campagne électorale s'ouvrira 23 jours avant le scrutin et prendra fin trois jours avant le vote, laissant place à la période de silence électoral.

L'ensemble du processus sera supervisé par l'Autorité nationale indépendante des élections, tandis que l'administration assurera l'appui logistique nécessaire à son déroulement.

S. R.

FACE AU SPECTRE DU REJET DE CANDIDATURES

Les partis sur la défensive



À l'approche des élections législatives du 2 juillet, la course aux candidatures s'intensifie. Mais derrière cette dynamique, une inquiétude majeure s'installe : le risque d'exclusion de candidats au titre de l'article 200 de la loi électorale.

Dans ce contexte, les partis politiques avancent avec prudence. L'enjeu est de taille : éviter toute invalidation des listes à un stade avancé du processus. Résultat, la sélection se durcit. Les formations privilégient désormais des profils jugés irréprochables, alliant compétence, intégrité morale et ancrage politique.

Le Front de libération nationale (FLN) a ouvert, du 21 au 23 avril, la phase d'examen des dossiers. Une étape organisée au niveau local et de wilaya, avant une validation finale au sommet. Pour la première fois, le parti adopte un dispositif de sélection à plusieurs niveaux, soit local, régional et central, encadré par des commissions chargées d'un tri rigoureux des candidatures.

Une fois cette phase achevée, les listes seront centralisées puis arbitrées avant leur dépôt auprès de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie).

En interne, le FLN impose des critères stricts : représentation accrue des jeunes et des femmes, niveau d'instruction requis, équilibre territorial et, surtout, exigence d'intégrité. Toute suspicion liée à l'argent sale constitue un motif d'exclusion.

Même ligne de conduite au Rassemblement national démocratique (RND), qui mise sur un renouvellement de ses élites. Le parti appelle notamment les jeunes de moins de 40 ans, dotés d'une crédibilité sur le terrain, à se porter candidats. Les dossiers seront, là aussi, examinés minutieusement au niveau central.

Le Mouvement de la société pour la paix (MSP) n'est pas en reste. Il affirme maintenir un cap fondé sur la compétence et la représentativité politique.

La plupart des formations ont fixé la

fin du mois comme échéance pour le dépôt des candidatures, avant leur transmission à l'Anie, chargée de vérifier leur conformité aux exigences légales, notamment en matière de probité.

LE PARCOURS DU COMBATTANT

Pour les prétendants à un siège de député, le chemin s'annonce semé d'embûches. Le processus de sélection, souvent qualifié de tamis, impose plusieurs filtres successifs.

Pour accéder à un siège de député, tout candidat doit, en effet, passer par cinq niveaux de filtrage.

Au niveau de la wilaya, les dossiers sont examinés par les commissions locales de candidature, qu'il s'agisse de partis politiques ou de candidats indépendants. Cette étape permet de retenir une ou plusieurs listes.

Au niveau national, pour les partis politiques, les listes issues des wilayas font l'objet d'une nouvelle évaluation. Elles sont examinées soit par la commission nationale, soit par le secrétaire général du parti, selon l'organisation interne.

Vient ensuite le contrôle de l'Anie, en deux temps : vérification de la conformité légale (signatures, quotas, âge...) puis examen administratif des dossiers.

Les listes validées sont ensuite soumises au verdict des urnes.

Dernier palier : la Cour constitutionnelle, qui tranche les recours éventuels et proclame les résultats définitifs.

Au bout de ce parcours exigeant, seuls les candidats ayant passé tous les filtres pourront siéger. Pour les autres, la course s'arrêtera bien avant la ligne d'arrivée.

Smail ROUHA

COOPÉRATION ALGÉRO-TCHADIENNE

Un front uni pour la stabilité du Sahel

Les relations entre l'Algérie et le Tchad ont pris, ces dernières années, une nouvelle dynamique, portée par une volonté politique partagée de renforcer la coopération.

Le président de la République du Tchad, Mahamat Idriss Déby Itno, a effectué, hier, une visite officielle en Algérie, à l'invitation du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Cette visite s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations bilatérales entre les deux pays, marquées par des échanges diplomatiques soutenus et une coopération accrue dans des secteurs clés. L'accueil du président tchadien a eu lieu au salon d'honneur de l'aéroport international d'Alger, où les deux chefs d'État ont échangé des salutations chaleureuses.

DES RELATIONS FRATERNELLES

Les relations entre l'Algérie et le Tchad sont fondées sur une longue histoire de fraternité. Ces dernières années, elles ont pris une nouvelle dynamique, portée par une volonté politique partagée de renforcer la coopération. Cette visite s'inscrit dans cette logique et fait suite à plusieurs rencontres de haut niveau qui ont permis de poser les bases d'un partenariat concret et ambitieux.

Lors du Salon international des mines et des hydrocarbures Semica Tchad 2026, organisé à N'Djamena en janvier dernier, l'Algérie, invitée d'honneur, a réaffirmé son engagement à partager son expertise avec le Tchad, notamment dans le secteur des hydrocarbures. La participation



du ministre algérien des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a été un symbole de cet engagement.

ACCORDS DE COOPÉRATION

Des accords concrets ont été signés entre les deux pays, dont trois dans le secteur des hydrocarbures, en janvier dernier. Ces accords visent à établir un cadre de coopération pour l'exploration, la production et la valorisation des ressources en hydrocarbures, en plus de la formation et de l'échange d'expertises. Ce partenariat stratégique contribue à renforcer les capacités des deux pays dans ce domaine clé. La coopération a également pris une

dimension aérienne avec l'inauguration d'une ligne directe entre Alger et N'Djamena, en octobre dernier. Cette nouvelle liaison aérienne facilitera les échanges commerciaux et humains, en offrant des perspectives nouvelles pour les deux pays.

UN SOUTIEN À L'INTÉGRATION AFRICAINE

Lors de la 4^e édition de la Foire commerciale intra-africaine (IATF), qui s'est tenue à Alger en septembre 2025, le président tchadien a salué le rôle de l'Algérie dans l'intégration économique du continent. En marge de cet événement, il a exprimé le désir de son pays de valoriser

le projet de la route transsaharienne, un projet clé pour connecter le Sahel et le Maghreb, facilitant ainsi le commerce intra-africain.

UNE COORDINATION POLITIQUE ET SÉCURITAIRE RENFORCÉE

Au-delà des aspects économiques, les deux pays partagent une vision commune sur les grandes questions régionales et internationales. Ils s'accordent sur l'importance de préserver la stabilité du Sahel et de l'Afrique, et se sont engagés à coordonner leurs actions pour lutter contre le terrorisme et promouvoir la paix dans la région. Leur partenariat repose sur le respect de la souveraineté des États et le rejet de toute ingérence étrangère, avec une priorité donnée à la coopération et à la solidarité.

La visite du président tchadien en Algérie marque un tournant dans les relations bilatérales, renforçant les liens de fraternité et ouvrant la voie à une coopération encore plus dynamique dans divers secteurs. Grâce à des accords concrets dans les hydrocarbures, le transport et le commerce, les deux pays posent les jalons d'un avenir prospère, fondé sur l'intégration africaine et la coopération Sud-Sud. L'Algérie et le Tchad, unis par des valeurs communes, sont résolument tournés vers l'avenir, prêts à relever ensemble les défis économiques et géopolitiques de la région.

A. M.

HAMZA BOUGHADI

«L'Algérie et le Tchad pour un avenir stable»

Le directeur de la Société d'études économiques et développement des investissements (SEEDI), Hamza Boughadi, a souligné que les 27 accords de coopération signés entre l'Algérie et le Tchad s'inscrivent dans un cadre stratégique global adopté par la diplomatie algérienne, visant à renforcer les partenariats et à assurer la stabilité régionale jusqu'en 2050. Cette démarche s'inscrit dans une vision à long terme pour préparer l'avenir à travers une coopération accrue et une gestion partagée des défis régionaux.

S'exprimant, hier, sur les ondes de la Radio Chaîne I de la Radio algérienne, Boughadi a précisé que la quatrième session de la commission mixte, tenue en Algérie, a pour objectif d'unifier les positions sur les questions bilatérales et de renforcer la coopération dans des domaines clés tels que la coordination sur la situation sécuritaire dans la région du Sahel, notamment en Libye et au Mali. La lutte contre le terrorisme demeure un axe central de cette coopération.

Il a rappelé que l'Algérie et le Tchad partagent des préoccupations communes en matière de sécurité et de stabilité dans le Sahel et le Sahara. L'Algérie, selon lui, adopte une approche fondée sur la



coopération, avec un accent particulier sur le développement comme outil clé pour la stabilité régionale.

Les accords signés entre les deux pays couvrent des secteurs essentiels comme les transports, l'énergie, l'éducation, la formation, la santé et les échanges commerciaux. Ces domaines sont jugés cruciaux pour la consolidation de la stabilité régionale. En ce qui concerne le secteur énergétique, Boughadi a mis en lumière les opportunités de coopération, notamment avec le Tchad, qui produit actuellement environ 140 000 barils de pétrole par jour. Une grande partie de cette production est exportée vers les États-Unis, et il est prévu de développer davan-

tage le secteur pétrolier tchadien grâce à l'expertise et à l'investissement algériens. Le Tchad possède également d'importantes ressources naturelles, avec des réserves pétrolières estimées à plus de 1,5 milliard de barils, ainsi que des ressources minières comme l'uranium, l'or et le zinc. Dans ce contexte, Boughadi a souligné que le pays aura besoin de partenariats techniques pour exploiter ces ressources de manière souveraine, et l'Algérie est bien positionnée pour apporter son expertise.

Il a également insisté sur l'importance de la mise en œuvre effective des accords signés, en soulignant que l'Algérie est réputée pour sa fidélité à ses engagements

internationaux. Le succès de cette coopération bilatérale dépendra donc de la concrétisation de ces projets sur le terrain.

En ce qui concerne les relations de l'Algérie avec les pays africains, Boughadi a précisé que l'Algérie bénéficie d'une place particulière sur le continent, grâce à son héritage historique et son soutien aux mouvements de libération. Les dirigeants africains considèrent l'Algérie comme un partenaire fiable, soucieux de défendre les intérêts du continent. L'Algérie poursuit sa démarche basée sur le principe du gagnant-gagnant, visant à construire un avenir commun, loin de toute logique d'exploitation. Dans ce cadre, Boughadi a évoqué des initiatives telles que l'allocation de un milliard de dollars pour financer des projets de développement en Afrique via l'Agence algérienne de coopération internationale pour la solidarité et le développement. Il a également mentionné des projets stratégiques comme la route transsaharienne et le projet de connexion des pays africains à Internet via la fibre optique, ainsi que des projets énergétiques soutenus par l'Algérie dans des pays comme la Mauritanie et le Niger.

R. N.

ALGÉRIE-KENYA

Renforcement des liens parlementaires

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, a tenu, hier, une visioconférence avec son homologue kenyan, Moses Wetangula, pour discuter des moyens de renforcer la coopération parlementaire et d'approfondir les relations bilatérales entre l'Algérie et le Kenya, selon un communiqué de l'APN. Les deux responsables ont salué la solidité des liens entre leurs pays et la convergence de leurs positions sur plusieurs enjeux régionaux et internationaux. Ils ont réaffirmé leur engagement à dynamiser la coopération entre les deux institutions législatives. Ils ont également souligné l'importance de développer le partenariat parlementaire pour soutenir les relations bilatérales et élargir les perspectives de coordination dans divers forums internationaux. Les discussions ont également mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération économique en Afrique, afin de consolider les relations politiques et promouvoir un développement durable, en tirant parti des nombreuses ressources du continent pour affirmer sa souveraineté économique. Face aux défis continentaux, les deux présidents ont réaffirmé leur adhésion au principe des «solutions africaines aux problèmes africains», appelant à une action concertée et efficace pour y faire face.

Enfin, ils ont insisté sur l'importance de renforcer les institutions de l'Union africaine (UA) et d'accélérer les réformes en cours, afin de mieux répondre aux aspirations des peuples africains et de consolider la position de l'Afrique sur la scène internationale.

LAURENT NUÑEZ ANNONCE LA REPRISE DES AUDIENCES AVEC L'ALGÉRIE

Un travail commun sans entraves

Le ministre de l'Intérieur français a précisé que son département a repris les audiences avec les autorités consulaires algériennes.

Après plusieurs mois de rupture quasi totale des relations diplomatiques, Alger et Paris ont entamé un processus de réconciliation ces dernières semaines, avec un focus particulier sur les questions migratoires et sécuritaires. Selon des extraits publiés le 20 avril par le média français «L'Opinion», le ministre français de l'Intérieur, Laurent Nuñez, a indiqué que le nombre de laissez-passer accordés par les consulats algériens en France pour permettre l'expulsion des sans-papiers ciblés par des Obligations de quitter le territoire français (OQTF) «est en train de repartir à la hausse».

Laurent Nuñez a précisé que son département a repris les audiences avec les autorités consulaires algériennes, en soulignant que la politique des consulats algériens en France variait selon les régions. Il a également ajouté que les deux pays ont décidé de ne pas communiquer publiquement sur ces échanges afin de ne pas entraver leur coopération.

En mars dernier, la Cimade a confirmé la reprise des renvois, y compris pour des profils plus anciens. Les ressortissants algériens en attente d'expulsion représentent une part importante des places en Centres de rétention administrative (CRA). Les OQTF



peuvent être accompagnées d'une interdiction de retour sur le territoire français (IRTF) de 5 à 10 ans. Il est important de rappeler qu'un étranger ne peut être reconduit dans son pays d'origine sans document d'identité prouvant sa nationalité, faute de quoi il risque le refoulement à son arrivée. Ces procédures sont régies par les accords bilatéraux de réadmission de 1993, qui stipulent que le pays d'origine doit reprendre ses ressortissants uniquement s'ils sont munis de pièces d'identité

valides.

RETOUR À LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Outre la coopération migratoire et sécuritaire, les deux pays s'approprient à relancer le partenariat économique, avec la venue à Alger, aujourd'hui, d'une délégation du Medef (Mouvement des entreprises de France). Patrick Martin, président de l'organisation patronale, sera à Alger à l'invitation du Conseil de renouveau économique algérien, mais ne

sera pas accompagné d'une délégation de chefs d'entreprise. Il viendra plutôt en petit comité, avec Yannick Morillon, co-président du Conseil d'affaires algéro-français.

«Il s'agit d'établir un dialogue direct avec les entreprises algériennes et de redémarrer une coopération bénéfique pour les deux pays», a précisé le Medef.

Michel Bisac, président de la Chambre de commerce algéro-française, a salué cette visite, qu'il a qualifiée de «très bonne chose»,

espérant une «reprise normale de la relation économique» entre les deux pays. Il a rappelé que l'année dernière, le CREA avait annulé une visite au Medef, en raison de tensions, notamment après l'annulation d'une rencontre entre Rodolphe Saadé, patron de CMA CGM, avec le président Tebboune. «J'aimerais que la France reprenne sa place dans sa relation avec ce voisin très important», a déclaré Bisac.

LE MARCHÉ ALGÉRIEN, UNE PRIORITÉ POUR LA FRANCE

Le patronat français, via le Medef, cherche à relancer les relations économiques avec l'Algérie, malgré les récentes tensions diplomatiques. Environ 6 000 entreprises françaises sont présentes en Algérie, mais les échanges ont chuté de 21 % en 2025, touchant plusieurs secteurs clés.

Certaines entreprises continuent, toutefois, d'investir, notamment dans les mines et l'énergie, tandis que d'autres, comme CMA CGM, ont reporté leurs projets. Le Medef rappelle que l'Algérie reste un partenaire stratégique en Afrique du Nord, avec des opportunités importantes dans l'énergie, les infrastructures et le numérique.

H. Adryen

RESTITUTION DES BIENS COLONIAUX

Le canon Baba Merzoug en point de mire

À peine une semaine après l'adoption de la loi-cadre sur la restitution des biens culturels spoliés, qui a suscité de vifs débats, notamment sur l'exclusion des «biens militaires», Sabrina Sebaihi, députée écologiste des Hauts-de-Seine, a déposé une proposition de loi visant à restituer à l'Algérie un objet emblématique de son histoire : le canon Baba Merzoug. Installé depuis 1833 à Brest, ce canon, qui a protégé le port d'Alger pendant plusieurs siècles, est devenu un symbole de la mémoire coloniale. C'est donc dans un contexte de réflexion sur les réparations historiques et mémorielles que la proposition de Sabrina Sebaihi prend tout son sens.

UN SYMBOLE DE L'HISTOIRE COLONIALE

Appelé «La Consulaire» en raison de sa transformation en colonne, ce canon, pesant 12 tonnes et mesurant 6,58 m de long, a été un outil de défense de la ville d'Alger depuis le XVI^e siècle. Après l'expédition militaire française en 1830 et la prise de la ville lors de la conquête française de l'Algérie, il a été emporté en France, où il a été installé dans le port militaire de Brest,

devenant un vestige de la colonisation. Son retour en Algérie constitue donc une demande qui s'inscrit dans un contexte plus large de restitution des biens culturels et historiques spoliés durant la période coloniale.

«Restituer, c'est réparer l'histoire», a déclaré Sabrina Sebaihi lors de l'introduction de sa proposition de loi. Pour elle, il ne s'agit pas simplement de rendre un objet, mais de réparer une injustice historique. «On ne construit pas l'avenir sur des trophées de guerre», a-t-elle ajouté. Son initiative, qu'elle a partagée sur les réseaux sociaux, s'inscrit dans la volonté de rétablir la justice mémorielle, estimant que la mémoire ne peut pas être unilatérale et qu'elle ne doit pas être réduite à un héritage militaire.

UN DÉFI LÉGISLATIF

La proposition de Sabrina Sebaihi intervient dans un cadre législatif en pleine évolution. En effet, l'Assemblée nationale française a récemment adopté un projet de loi visant à simplifier et accélérer la restitution des biens culturels spoliés entre 1815 et 1972. Ce texte, adopté à l'unanimité, rem-

place l'obligation de passer par le Parlement par une procédure par décret, tout en imposant des conditions strictes de conservation et d'accès public pour les États bénéficiaires. Cette loi, présentée comme un moyen d'apaisement mémoriel, n'a cependant pas fait l'unanimité : certains critiques estiment qu'elle comporte des critères techniques trop restrictifs et qu'elle exclut certains objets, dont les «trophées militaires».

En l'état actuel de la législation, le canon Baba Merzoug est explicitement exclu de cette procédure. En effet, la loi-cadre sur la restitution des biens culturels ne prévoit pas de mécanisme pour le retour des «biens militaires», qui sont classés en dehors du cadre chronologique et typologique des objets concernés par la restitution. Cette exclusion empêche donc la restitution de pièces comme le canon Baba Merzoug, malgré son caractère symbolique et historique pour l'Algérie.

UN GESTE POLITIQUE D'IMPORTANCE

La proposition de Sabrina Sebaihi va bien au-delà d'une simple restitution maté-

rielle : elle représente un geste politique fort, visant à réparer les blessures laissées par l'histoire coloniale. En soulevant la question de la restitution du canon Baba Merzoug, la députée écologiste cherche à poser un jalon supplémentaire dans la réflexion sur la justice mémorielle entre la France et ses anciennes colonies.

Son initiative s'inscrit également dans un contexte où les demandes de restitution de biens culturels et historiques sont de plus en plus présentes, tant du côté de l'Algérie que d'autres pays anciennement colonisés. Le retour du canon Baba Merzoug pourrait ainsi devenir un symbole de réconciliation et de dialogue entre la France et l'Algérie, même si ce processus de restitution rencontre encore de nombreuses résistances, tant politiques que juridiques.

Le texte de Sabrina Sebaihi met en lumière les limites de la loi-cadre sur la restitution des biens culturels, qui, bien qu'elle ait été adoptée avec enthousiasme par une majorité d'élus, laisse de nombreuses questions en suspens. Cela soulève la question de la portée réelle de cette loi : jusqu'où la France est-elle prête à aller pour réparer les injustices du passé ?

CRÉBUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

DU MARCHÉ LOCAL À L'INTERNATIONAL

Le virage stratégique du numérique algérien

Les entreprises algériennes ont largement démontré leur potentiel, leur force et leur maîtrise de la technologie.

Le ministre des Postes et Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, a appelé, hier, les entreprises algériennes activant dans le domaine des services numériques à s'internationaliser. Lors d'une visite qu'il a effectuée à l'ICT Africa Summit 2026, qui se tient depuis mardi dernier au Palais des expositions de la Safex (Pins maritimes, Alger), le ministre a souligné qu'«il faut regarder au-delà des frontières», ajoutant qu'«aujourd'hui, la direction c'est l'Afrique».

Selon Sid Ali Zerrouki, le marché algérien a atteint une maturité qui exige une expansion internationale et un renforcement de la présence hors des frontières. Les sociétés connaissent parfaitement le marché et connaissent également leurs clients. Partant de là, le ministre a estimé nécessaire, sinon obligatoire, pour ces sociétés d'aller au-delà des frontières.

DES CAPACITÉS AVÉRÉES

Pour le ministre, les entreprises algériennes ont les moyens de le faire. Elles ont démontré leurs capacités, leur force et leur maîtrise de la technologie. Il a, fièrement, souligné que les cadres algériens sont en train de diriger des entreprises internationales en Amérique, en Europe et en Asie. Cette réalité constitue une motivation supplémentaire pour encourager les entreprises nationales à exporter leur savoir-



faire.

L'objectif ne se limite pas nécessairement à la réalisation de bénéfices directs, mais vise à construire une présence internationale et une réputation pour les entreprises algériennes au-delà des frontières. «Le but, ce n'est pas de faire des bénéfices en dollars», a souligné le ministre, ajoutant que «l'essentiel est de faire zéro perte».

«Même s'il n'y a pas de bénéfice, l'opération étoffera le CV de l'entreprise».

Sid Ali Zerrouki a insisté, par ailleurs, sur l'importance de tirer profit de tous les

accords conclus, à l'instar de ceux de la Zlecaf et de s'ouvrir aux marchés internationaux, tout en participant aux manifestations sur le continent africain et au-delà.

Insistant sur le rôle des pouvoirs publics dans l'accompagnement de cette orientation, le ministre a appelé à renforcer la coordination entre les institutions nationales actives dans le domaine du numérique, en développant des offres conjointes capables de répondre aux exigences des marchés internationaux. Il a souligné que le travail collectif permet de

proposer des solutions intégrées et renforcer la compétitivité, notamment dans des domaines tels que le cloud computing et les services à la clientèle.

UNE EXPANSION NÉCESSAIRE

Abondant dans le même sens, le président-directeur général du groupe Algérie Télécom, Ahmed Hicham Andaloussi, a précisé que les perspectives d'expansion ne se limitaient plus au marché national, soulignant que «les plus grands marchés se trouvent désormais hors d'Algérie, notamment sur le continent africain», qu'il a décrit comme étant susceptible de connaître «la plus forte croissance économique au cours des prochaines années». Ce qui ouvre, selon lui, des perspectives prometteuses pour les entreprises algériennes qui souhaitent pénétrer ces marchés et tirer parti de leur dynamisme.

Sid Ali Zerrouki a, enfin, salué l'évolution de ce Sommet africain de la transformation numérique, qui est devenu, selon lui, un rendez-vous incontournable pour renforcer la coopération et les partenariats dans ce domaine.

Pour rappel, ce sommet, qui a débuté mardi dernier, réunit des décideurs, des chefs d'entreprise et des start-ups afin d'explorer l'accélération de la transformation numérique en Afrique et l'avenir de son écosystème technologique. Le sommet sert également de plateforme pour nouer des partenariats, avec des rencontres et des échanges interentreprises visant à transformer les idées en projets concrets.

S. Smati

RÉFORMES DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les entreprises nationales en pleine mutation

La commission des affaires économiques, de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines à l'Assemblée populaire nationale (APN) a examiné, hier, le projet de loi modifiant et complétant la loi n° 04-08 régissant les conditions d'exercice des activités commerciales. La session a été présidée par Samira Berhoum, présidente de la commission, en présence de plusieurs responsables du ministère du Commerce.

Le chargé de la gestion du Centre national du registre du commerce, Hocine Zaoui, a présenté les grandes lignes du projet, soulignant que ce texte s'inscrit dans un cadre réformateur visant à moderniser l'arsenal juridique régissant l'activité économique en Algérie. Le projet vise à renforcer la gouvernance économique basée sur la transparence, la numérisation et la gestion des risques. L'objectif est de rendre l'économie nationale plus attractive pour les investisseurs et de renforcer sa position dans l'économie mondiale.

RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE

Le projet de loi prévoit une série de mesures visant à améliorer la transparence des informations concernant les personnes morales, notamment en introduisant des mécanismes plus rigoureux pour identifier les bénéficiaires effectifs des entreprises. Il impose également aux opérateurs économiques de fournir des données actualisées sur la structure de propriété et de gestion des entreprises, dans le but de garantir la

crédibilité des transactions et d'éviter l'usage abusif des entités juridiques.

Une autre avancée majeure du texte réside dans l'extension du champ des infractions économiques, avec l'inclusion de nouveaux types de crimes financiers tels que le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la fraude fiscale. Le projet de loi renforce également les capacités du Centre national du registre du commerce pour collecter, analyser et partager les données relatives aux activités commerciales, grâce à une approche moderne de gestion des risques.

SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES

Le texte prévoit également la simplification des procédures administratives, visant à améliorer le climat des affaires. Cela inclut l'obligation pour les commerçants de mettre à jour leurs données dans des délais définis, ainsi que le renforcement des guichets uniques pour soutenir les investisseurs. En outre, des ajustements spécifiques sont envisagés pour les entreprises stratégiques afin de concilier exigences de transparence et de confidentialité.

Sur le plan répressif, le projet de loi propose un durcissement du système de sanctions, avec des amendes progressives en fonction de la gravité des infractions, ce qui vise à garantir le respect des lois et à maintenir un marché ordonné. Zaoui a insisté sur l'importance d'adopter une approche moderne et proactive pour détecter les

anomalies financières. La cadre du Centre national du registre du commerce, Amal Trikat, a insisté sur l'importance de ce projet pour la transparence des entreprises et des bénéficiaires effectifs, soulignant que le registre des bénéficiaires effectifs est un outil essentiel pour prévenir les pratiques illégales. Elle a ajouté que les efforts du Centre dans la numérisation des procédures ont permis de garantir une plus grande transparence et de contribuer à améliorer le classement international de l'Algérie en matière de conformité réglementaire.

UNE SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE ÉCONOMIQUE

Le projet de loi vise également à renforcer la souveraineté numérique économique du pays, en facilitant l'accès à une base de données fiable et précise. Cela devrait permettre de garantir la sécurité des transactions et de protéger les entreprises stratégiques par des protocoles de sécurité spécifiques, tout en favorisant un environnement d'investissement stable et sécurisé.

Le texte met l'accent sur l'importance de l'intégration des technologies numériques dans la gestion des affaires commerciales, en particulier à travers la mise à jour et la protection des informations liées aux entités économiques. Ce projet de loi, s'il est adopté, marquera un tournant important dans la modernisation du cadre juridique de l'économie algérienne et dans l'amélioration de la compétitivité du marché national.

SIAHA 2026

Plus de 230 exposants présents



La 16e édition du Salon international du tourisme, du voyage, du transport et des équipements hôteliers et de restauration Siahha 2026 s'est ouverte, mardi dernier, au Centre des conventions Mohamed-Benahmed d'Oran. L'événement réunit plus de 230 exposants nationaux et étrangers, venus notamment de Tunisie, de Turquie, d'Égypte, d'Espagne, de Belgique et du Zimbabwe. Ce salon vise à promouvoir la destination Algérie, valoriser ses potentialités touristiques et encourager le tourisme intérieur. Les organisateurs mettent également l'accent sur le développement d'hébergements alternatifs, notamment dans le Sud, ainsi que sur le tourisme durable. Réparti en deux pôles, l'un dédié au tourisme et aux voyages, et l'autre aux équipements hôteliers, le salon s'achèvera aujourd'hui avec un cycle de conférences et d'ateliers consacrés à la numérisation du secteur, au marketing digital et à la promotion de la destination Algérie.

FINANCEMENT EXTÉRIEUR DES PROJETS PUBLICS

L'État durcit les règles

L'objectif est de garantir une gestion plus rigoureuse de la dette tout en réservant ces financements aux projets stratégiques à forte valeur ajoutée pour l'économie nationale.

L'Algérie affine davantage sa doctrine en matière de financement extérieur. À travers un nouvel arrêté publié au Journal officiel, les autorités instaurent un cadre juridique précis, confirmant une ouverture prudente et strictement encadrée, réservée aux projets d'intérêt national à forte portée stratégique.

Ce texte, daté du 17 février 2026 (29 chaâbane 1447), vient renforcer les dispositions prévues par la loi de finances 2020, modifiée par celle de 2025. Il détaille concrètement les mécanismes de recours aux financements internationaux, traduisant une volonté claire : concilier les besoins de développement et la préservation de la souveraineté économique.

Au cœur du dispositif, le ministère des Finances se voit attribuer un rôle exclusif et structurant. Selon l'article 2 de l'arrêté, il est chargé de l'ensemble du processus : de la prospection des partenaires financiers à la négociation des prêts, en passant par la soumission des demandes de financement.

Cette centralisation vise à garantir une meilleure cohérence dans la gestion des engagements extérieurs, tout en évitant la dispersion des initiatives et les risques de désalignement stratégique entre institutions.

DES EXIGENCES RENFORCÉES POUR LES PORTEURS DE PROJET

Le texte insiste particulièrement sur la responsabilité des ministères et des institutions publiques concernées. L'article 3 sti-



pule qu'ils engagent leur «entière responsabilité» quant à la maturité des projets proposés ainsi qu'à la qualité des études techniques et économiques.

Ils sont également comptables de l'exécution des projets, avec une obligation de résultat en matière de respect des coûts, des délais et des objectifs fixés. Une disposition qui traduit une volonté de rigueur accrue, dans un contexte où les financements extérieurs doivent être mobilisés avec parcimonie.

MAÎTRISE DE L'ENDETTEMENT

L'une des mesures les plus structurantes figure à l'article 4 : tout recours au financement extérieur est conditionné à une autorisation préalable du Conseil des ministres. Cette autorisation n'intervient qu'après validation du projet par les instances compétentes du bailleur de fonds, introduisant ainsi un double niveau de contrôle, à la fois technique et politique.

Ce mécanisme confirme la sensibilité du sujet pour les autorités, qui entendent gar-

der la maîtrise totale sur toute forme d'endettement extérieur.

ENTRE PRUDENCE ET PRAGMATISME

En précisant les modalités d'application de l'article 108 de la loi de finances 2020 et de l'article 201 de la loi de finances 2025, l'arrêté consolide une doctrine déjà esquissée ces dernières années : limiter le recours à l'endettement extérieur aux seuls projets structurants à forte valeur ajoutée pour l'économie nationale. Cette orientation s'inscrit dans un contexte international marqué par les effets parfois lourds de la dette sur les économies émergentes. L'Algérie, qui demeure l'un des pays les moins endettés, cherche ainsi à préserver cette position tout en s'autorisant une ouverture ciblée pour financer des projets de long terme.

UNE STRATÉGIE DÉJÀ À L'ŒUVRE

Cette approche commence à se traduire sur le terrain. Le financement récemment approuvé par la Banque africaine de développement pour la ligne ferroviaire Laghouat-Ghardaïa-El Menia illustre cette nouvelle dynamique : des projets structurants, adossés à des partenaires internationaux, mais dans un cadre strictement contrôlé. Avec ce nouvel arrêté, Alger franchit une étape supplémentaire dans la formalisation de sa stratégie financière : une ouverture assumée, mais sous haute surveillance, au service d'un développement maîtrisé et souverain.

I.Khermane

RÉFORMES FINANCIÈRES

La profession de comptable sous surveillance

L'Algérie a engagé une réforme profonde de son système financier, avec un accent particulier sur le renforcement du contrôle de la profession de comptable et de commissaire aux comptes. Cette dynamique s'inscrit dans un contexte de lutte contre le blanchiment d'argent et de conformité aux exigences internationales, notamment celles du Groupe d'action financière (Gafi) dans le cadre de l'objectif de sortie de la liste grise. Les autorités ont ainsi durci les conditions d'exercice de la profession comptable. Désormais, l'accès et le maintien dans la profession reposent sur des critères plus stricts, notamment en matière d'intégrité. La vérification de la situation judiciaire des professionnels est devenue systématique, et le respect des obligations déontologiques fait l'objet d'un suivi continu. Cette évolution marque un passage d'un système basé sur l'enregistrement initial à

un dispositif de contrôle permanent de l'aptitude à exercer. Par ailleurs, les autorités professionnelles ciblent les pratiques illégales qui ont fragilisé la fiabilité des états financiers. Il s'agit notamment de l'exercice de la comptabilité sans agrément, de l'usurpation de titre et de la réalisation d'audits non autorisés. Une «régulation renforcée» est désormais mise en œuvre afin de limiter ces pratiques et d'assainir le secteur. La réforme accorde également une place importante à la formation continue obligatoire. Celle-ci vise à adapter les compétences des professionnels aux nouvelles exigences internationales, en particulier dans les domaines de la conformité, de la gestion des risques et de la lutte contre les opérations suspectes. Le métier de comptable évolue ainsi vers un rôle plus large, intégrant des missions de vigilance financière et de prévention des risques liés au

blanchiment d'argent.

Sur le plan juridique, une révision du cadre réglementaire de la profession est en cours. La loi encadrant les professions comptables fait l'objet d'une actualisation visant à renforcer les conditions d'accès, les mécanismes de supervision et les obligations professionnelles. Cette réforme s'accompagne de nouveaux textes relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui imposent des dispositifs de contrôle interne et d'évaluation des risques.

Cette transformation s'inscrit dans les recommandations du Gafi et du Menafatf. L'Algérie a déjà adopté plusieurs mesures législatives visant à améliorer son dispositif de conformité, notamment en matière de déclaration des opérations suspectes et de sanctions financières ciblées. Le Gafi a reconnu les progrès réalisés, tout en appe-

lant à une vérification sur le terrain afin de s'assurer de l'efficacité réelle des réformes.

Au-delà de la conformité réglementaire, ces changements visent à renforcer la transparence financière et la crédibilité des comptes des entreprises. Une meilleure régulation de la profession de comptable est considérée comme essentielle pour améliorer la confiance des investisseurs, réduire l'économie informelle et limiter les risques de manipulation financière.

En définitive, l'Algérie ne se limite pas à une mise en conformité technique. Elle engage une réforme structurelle de son système de gouvernance financière, avec l'objectif de construire une profession comptable plus indépendante, mieux encadrée et pleinement intégrée aux standards internationaux de transparence et de bonne gouvernance.

S. R.

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

L'Algérie dénonce un système injuste et inefficace

Le ministre des Finances, Abdelkrim Bouzred, a appelé, depuis New York, à l'adoption d'une nouvelle approche du financement du développement, permettant aux institutions financières internationales d'assumer pleinement leurs responsabilités, afin de surmonter la situation actuelle dans laquelle les pays assument la majeure partie des risques de financement, même en cas de faibles résultats. Une situa-

tion que le ministre a qualifiée d'«injuste et inéquitable».

Le ministre s'exprimait lors de sa participation aux travaux du forum onusien sur le financement du développement, qui se tient du 20 au 24 avril à New York, où il est intervenu dans le débat général portant sur les défis actuels auxquels fait face le système international de financement du développement. Le ministre a souligné que «le défi ne réside plus dans le

volume du financement, mais dans son efficacité», notant que «les pays en développement font toujours face aux mêmes difficultés, en dépit des multiples mécanismes de financement», d'où la nécessité d'«une révision des mécanismes d'action du système financier international».

Il a également insisté sur la nécessité que toute réforme garantisse une participation plus forte des pays en développement

à la prise de décision afin de refléter équitablement les équilibres internationaux. Abdelkrim Bouzred a, par ailleurs, passé en revue les efforts soutenus de l'Algérie en matière de solidarité internationale, à travers l'annulation de la dette de plusieurs pays et l'octroi d'aides financières au profit des pays les plus vulnérables, ainsi que la création d'une agence algérienne de coopération internationale pour le développement,

dotée d'un budget initial de un milliard de dollars, destinée à soutenir des projets de développement, notamment en Afrique. Au terme de son allocution, le ministre a réaffirmé la nécessité de passer d'une logique de financement à une logique de résultats, et d'une responsabilité unilatérale à une responsabilité partagée, afin de renforcer l'efficacité et l'équité du système financier international.

ÉNERGIE, EAU, INFRASTRUCTURES

Boom des entreprises espagnoles en Algérie

Portée par d'importants besoins en énergie, en eau et en infrastructures, l'Algérie s'affirme comme un partenaire stratégique en Méditerranée et une destination privilégiée pour les investissements étrangers.

L'Algérie est, pour de nombreuses entreprises espagnoles, une porte d'entrée vers l'Afrique. La reprise et la consolidation des relations économiques entre l'Algérie et l'Espagne ouvrent une nouvelle phase de coopération, dans laquelle les entreprises valenciennes entendent renforcer leur présence, notamment dans les secteurs stratégiques de l'énergie, de l'eau et des infrastructures.

Dans ce contexte, l'Algérie confirme son positionnement comme partenaire économique majeur en Méditerranée occidentale, portée par d'importants programmes de développement et une forte demande en investissements structurants.

Ces perspectives ont été mises en lumière lors de la journée « Panorama actuel de l'Algérie », organisée par la Chambre de commerce de Valence, avec la participation de la secrétaire d'État au Commerce, Amparo López Senovilla, rapporte le site «economia3.com». Les échanges ont porté sur le cadre économique et réglementaire algérien, ainsi que sur les opportunités offertes aux entreprises étrangères souhaitant s'implanter sur le marché local.

Les autorités espagnoles ont souligné l'importance stratégique de l'Algérie, notamment en matière de sécurité énergétique et de diversification des approvisionnements. La proximité géographique entre les deux rives de la Méditerranée constitue



également un levier majeur pour le développement des échanges.

L'ALGÉRIE, UN MARCHÉ EN TRANSFORMATION

Du côté algérien, les besoins en infrastructures hydrauliques, en modernisation industrielle et en développement énergétique offrent un terrain favorable aux partenariats internationaux. Les programmes

publics en cours et les projets structurants renforcent l'attractivité du pays pour les entreprises étrangères.

La Communauté valencienne s'appuie sur plusieurs atouts pour accompagner cette dynamique : proximité logistique, expertise industrielle et expérience exportatrice dans des secteurs tels que la céramique, les matériaux de construction, l'ingénierie, les équipements hydrauliques et

l'agroalimentaire. Selon le président de la Chambre de commerce de Valence, José Vicente Morata, le marché algérien requiert une approche structurée et un accompagnement adapté, en raison de ses spécificités réglementaires et économiques. Il insiste sur l'importance d'une analyse approfondie et d'une préparation rigoureuse pour réussir sur ce marché.

UNE DYNAMIQUE DE PARTENARIAT DURABLE

La rencontre a également réuni la conseillère économique et commerciale de l'Espagne en Algérie, Cristina Olazábal, ainsi que des expertes du marché algérien, qui ont présenté les évolutions récentes du climat des affaires et les conditions d'investissement.

Plusieurs entreprises valenciennes ont partagé leurs expériences réussies en Algérie, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la céramique, du verre et de l'industrie manufacturière, illustrant un intérêt croissant pour le marché algérien. Avec la relance des échanges bilatéraux et la montée des besoins en infrastructures et en énergie, l'Algérie s'affirme comme un partenaire stratégique pour les entreprises valenciennes dans leur stratégie d'expansion internationale. Cette dynamique s'inscrit dans une logique de coopération gagnant-gagnant entre les deux rives de la Méditerranée.

LUTTE CONTRE LA SURCHARGE DES VÉHICULES**Vers un renforcement du contrôle routier**

Le Secrétaire général du ministère des Travaux publics et des Infrastructures de base, Ali Boulrabah, a présidé, hier au siège du ministère, une réunion de coordination consacrée à la présentation d'un projet de convention-cadre entre le ministère des Travaux publics et des Infrastructures de base et le ministère de la Défense nationale, représenté par la Gendarmerie nationale.

Ce projet de convention

porte sur les modalités de mise à disposition de la Gendarmerie nationale d'équipements de contrôle du poids et de la charge à l'essieu, ainsi que sur les mécanismes de leur déploiement, leur mise en service et leur utilisation dans le cadre de la constatation des infractions liées au dépassement des limites autorisées pour les véhicules de transport de marchandises. Il prévoit également l'organisation de leur mainte-

nance périodique. La réunion s'est déroulée en présence de cadres centraux du ministère, de représentants de la Gendarmerie nationale, du directeur général de l'Algérienne des Autoroutes ainsi que de ses cadres, en plus des directeurs des travaux publics de plusieurs wilayas. Ce projet, qui entrera en vigueur après la promulgation du nouveau code de la route, vise à renforcer les dispositifs de contrôle du poids

et de la charge à l'essieu. Il repose sur la mobilisation des équipements acquis par le ministère et mis à la disposition de la Gendarmerie nationale, dans l'objectif de lutter contre le phénomène de surcharge des véhicules de transport de marchandises, lequel constitue un risque pour la sécurité routière et contribue à la dégradation prématurée du réseau routier et autoroutier à travers le territoire national.

PRODUITS AGRICOLES**L'Ukraine cible le marché algérien**

L'Algérie poursuit le renforcement de sa coopération avec l'Ukraine dans le domaine agricole, avec une attention particulière portée à l'approvisionnement en produits de volaille, de bœuf et de produits laitiers.

Dans ce cadre, des discussions ont été menées entre des responsables algériens du ministère de l'Agriculture et de la Chambre de commerce et d'industrie et une délégation ukrainienne en visite à Alger. Les échanges ont porté sur les perspectives d'élargissement des importations de produits agricoles ukrainiens, ainsi que sur la facilitation des procédures de certification.

Selon les autorités ukrainiennes, plusieurs segments sont déjà ouverts au marché

algérien, notamment le lait et ses dérivés, le bœuf, ainsi que les bovins destinés à l'engraissement et à l'élevage. L'objectif affiché est désormais d'accélérer l'accès de la viande de volaille et des produits transformés.

« Nous travaillons à garantir des échanges stables et prévisibles, au bénéfice des deux parties », a indiqué un responsable du Service d'État ukrainien de la sécurité alimentaire.

La délégation ukrainienne, conduite par son ambassadeur en Algérie, a également inclus des représentants du secteur laitier et de la chambre de commerce ukrainienne. Les deux parties ont convenu de renforcer le dialogue institutionnel afin de fluidifier les échanges



commerciaux.

L'Algérie, qui demeure un marché stratégique en Afrique du Nord pour les produits agricoles, poursuit ainsi sa poli-

tique de diversification de ses partenaires d'approvisionnement, dans un contexte de sécurisation de ses besoins alimentaires.

PANNEAUX DE BOIS**Ghamoud se lance dans les agglomérés**

Le fabricant algérien de panneaux à base de bois, Ghamoud, prévoit de produire des panneaux de particules (agglomérés) dans son site d'El Eulma, dans la wilaya de Sétif, à l'aide d'une ligne complète d'équipements fournie par le constructeur Dieffenbacher. Celle-ci comprend une presse continue CPS+ de 13 mètres, conçue pour une capacité de 100 000 m³ par an, selon Dieffenbacher, fournisseur d'équipements industriels. L'installation couvre l'ensemble du processus, depuis la production des copeaux (flaking), jusqu'au séchage, au système de collage et à la station de formation, ainsi qu'à la manutention des panneaux bruts et à une ligne de ponçage. Ghamoud a produit la première plaque sur cette nouvelle ligne en janvier et présente l'usine d'El Eulma comme la première unité de production continue de panneaux de particules en Algérie.

SONELGAZ**Focus sur l'exécution des projets**

Une réunion élargie consacrée au suivi des projets du groupe Sonelgaz s'est tenue, hier, sous la présidence de Mourad Adjaj, ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, en présence de cadres dirigeants et de responsables du ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables. La rencontre a porté sur plusieurs dossiers stratégiques, dont la préparation de la saison estivale 2026, la nouvelle procédure de recouvrement des créances, la gestion des stocks de matériel et le schéma directeur du site « Pont de Constantine ». À cette occasion, les responsables ont insisté sur l'importance de ces projets pour garantir la continuité du service public et répondre à la demande croissante en énergie, tout en appelant au respect strict des délais de réalisation.

ABUS DE CONFIANCE ET ESCROQUERIE

Trois ans de prison ferme pour le faux agent du DRS

La chambre pénale de la cour d'appel d'Alger a condamné un individu à trois ans de prison ferme, assortis d'une amende de 500 000 dinars, après l'avoir reconnu coupable d'abus de confiance et d'escroquerie. Lors de l'audience en appel, le procureur général a requis un alourdissement de la peine à l'encontre de ce jeune homme, accusé d'avoir trompé sa fiancée et sa famille en se faisant passer pour un agent du DRS affecté à la direction des pénitenciers. En première instance, le tribunal correctionnel de Bab El Oued l'avait condamné à six mois de prison ferme et à une amende de 50 000 dinars. Devant la 8e chambre pénale, le prévenu a catégoriquement nié les faits, affirmant ne s'être «jamais présenté comme agent du DRS». Il a soutenu que la plainte déposée contre lui faisait suite à son refus d'épouser la plaignante. Interrogé sur le montant présumé détourné, estimé à 83 millions de centimes, l'accusé a contesté ces accusations, déclarant n'avoir perçu que 500 000 dinars, somme qu'il présente comme une aide accordée par le père de la plaignante au titre de la zakat en 2018. De son côté, la victime, cadre au Trésor public, a rejeté cette version, affirmant lui avoir prêté d'importantes sommes d'argent à plusieurs reprises, avant d'être, selon ses dires, victime d'escroquerie. La défense a plaidé l'innocence, évoquant un «dossier monté de toutes pièces» et sollicitant la relaxe. L'avocat a annoncé son intention de se pourvoir en cassation devant la chambre compétente de la Cour suprême, estimant que la peine prononcée ne correspond pas aux faits retenus. Il est à noter que l'accusé faisait déjà l'objet d'un mandat d'arrêt émis par le doyen des juges d'instruction du tribunal de Sidi M'Hamed. Il devra, par ailleurs, comparaître prochainement devant le tribunal des flagrants délits pour des faits similaires.

R. H.

POUR ABSENCE RÉPÉTÉE DE SON AVOCAT

Un prévenu évacué de la salle d'audience



Le tribunal criminel d'Alger, présidé par Mme Bouraoui Soulaf, a décidé de renvoyer, pour la septième fois consécutive, le procès d'un prévenu non détenu, déjà condamné à 18 mois de prison ferme, en raison de l'absence persistante de son avocat, Ammi Ahmed. Selon les éléments de l'audience, l'avocat n'a pas comparu aux côtés de son client depuis 2024, se contentant à chaque fois de mandater un confrère pour se constituer et solliciter un report. Une situation qui a suscité l'agacement de la juridiction. Face à ces absences répétées, la présidente a fixé la prochaine audience au 13 mai, tout en avertissant le prévenu qu'aucun nouveau renvoi ne sera accordé, quelles que soient les circonstances. Elle a qualifié les motifs invoqués de «nuls et non avenues», estimant que le comportement de l'avocat entrave le bon fonctionnement de la justice. Au terme de l'audience, la magistrate a ordonné l'évacuation du prévenu de la salle, instruction exécutée par les policiers présents.

R. H.

AFFAIRE DES 63 MANIFESTANTS DE KHERRATA 10 ans de prison requis contre les accusés



Le procureur général près le tribunal criminel d'Alger (deuxième instance) a requis, hier, une peine de dix ans de réclusion criminelle à l'encontre des 63 prévenus poursuivis dans l'affaire dite des «événements de Kherrata», dont quatre sont en détention et 59 comparaissent libres.

Par Redouane Hannachi

Dans son réquisitoire, le représentant du ministère public a estimé que les accusés portent une responsabilité pénale pleine et entière dans les faits qui leur sont reprochés, notamment l'appel à l'attroupement armé, la rébellion ainsi que des vio-

lences graves contre les forces de l'ordre.

Il a affirmé que ces incidents ont fait 23 blessés parmi les agents dépêchés sur les lieux pour contenir les troubles survenus au centre-ville de Drâa El Kaïd. Selon le parquet, la majorité des interpellations a eu lieu à l'hôpital de la ville, où les mis en cause s'étaient rendus pour recevoir des soins. Le procureur a également soutenu que les prévenus avaient l'intention de porter atteinte à l'ordre public à travers un rassemblement illégal, au cours duquel des moyens violents, dont des armes et des bombes lacrymogènes, auraient été utilisés contre les services de sécurité. Le ministère public a par ailleurs justifié l'usage des armes à feu par les forces de sécurité, qu'il a présenté comme une réponse contrainte pour disperser les manifestants. Il a également rejeté toute possibilité de circons-

tances atténuantes en faveur des accusés. Lors de leur comparution devant le président du tribunal criminel d'Alger, Beddour Réda, les prévenus ont unanimement nié les faits qui leur sont imputés, affirmant ne pas avoir participé aux événements. Plusieurs d'entre eux ont soutenu que leurs aveux avaient été obtenus sous contrainte lors de l'enquête préliminaire.

LA DÉFENSE PLAIDE L'ACQUITTEMENT

De leur côté, les avocats de la défense ont plaidé l'acquittement, dénonçant des poursuites infondées et, pour certains, un dossier «monté de toutes pièces». Pour rappel, les faits remontent au 2 septembre 2021, lorsqu'une manifestation s'est tenue à proximité de la gare routière de Drâa El Kaïd, à Kherrata. Les participants avaient été interpellés pour troubles à l'ordre public et violences

contre des policiers. Initialement traité par le tribunal de Kherrata, le dossier a été transféré au pôle pénal de Sidi M'hamed, relevant de la cour d'Alger. Après une première qualification correctionnelle, les faits ont été requalifiés en crimes par la chambre d'accusation. Le 29 décembre 2022, le tribunal criminel d'Alger (première instance) avait prononcé 15 acquittements et condamné 48 accusés à des peines allant d'un à trois ans de prison ferme. Les condamnés avaient été reconnus coupables de plusieurs chefs d'accusation, dont incitation à l'attroupement, atteinte à la sécurité de l'État et à l'intégrité du territoire national, troubles à l'ordre public et violences contre des agents dans l'exercice de leurs fonctions. Selon l'arrêt de renvoi, les arrestations avaient été opérées parmi environ 660 manifestants présents sur les lieux ce jour-là.

R. H.

ORAN

Kamel Daoud condamné à 3 ans de prison

Le tribunal d'Oran a condamné, par contumace, l'écrivain Kamel Daoud à trois ans de prison ferme, assortis d'une amende de cinq millions de dinars. Ce jugement fait suite à une plainte déposée contre lui par Saâda Arbane, qui l'accuse d'avoir exploité son histoire personnelle en tant que victime du terrorisme dans son dernier roman «Houris», en s'appuyant sur son dossier médical détenu par l'épouse de l'écrivain lorsqu'elle exerçait au service



de neurologie à Oran. La plainte vise également la psychologue, épouse de l'écrivain, pour divulgation de secrets professionnels concernant l'une de ses patientes. «Je suis condamné à trois ans de prison ferme et à cinq millions de dinars algériens d'amende (environ 32.000 euros), en

application de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale», a indiqué l'auteur dans un message publié hier sur le réseau social X. Kamel Daoud a précisé à l'AFP avoir été informé de ce jugement, qui a été rendu mardi dans la soirée par le tribunal d'Oran et est assorti d'un mandat d'arrêt. Le 21 novembre 2024 pour rappel, l'avocate Fatma-Zohra Benbraham a annoncé en conférence de presse à Alger le dépôt de deux plaintes contre Kamel Daoud au niveau du tribunal d'Oran, une au nom de Saâda Arbane et une autre au nom de toutes les victimes du terrorisme en Algérie. L'écrivain, naturalisé français il y a quelques années, a démenti les accusations, indiquant qu'«à part la blessure apparente, il n'y a aucun point commun entre la tragédie insoutenable de cette femme et le personnage d'Aube». Kamel Daoud est poursuivi aussi à Paris dans le cadre de la même affaire.

ÉLIMINATION DU TRACHOME L'OMS félicite l'Algérie

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a confirmé, le 17 avril en cours, que l'Algérie avait éliminé le trachome en tant que problème de santé publique consacrant ainsi son entrée dans le cercle restreint des pays ayant atteint cet objectif majeur, a indiqué mardi un communiqué du ministère de la Santé.

« Cette reconnaissance place l'Algérie parmi les nations qui ont réussi à relever l'un des défis les plus complexes en matière de santé publique mondiale », précise la même source, ajoutant que « le trachome est la quatrième maladie transmissible éliminée en Algérie ». Le trachome, principale cause infectieuse de cécité, touche encore des millions de personnes à travers le monde. Son élimination requiert des efforts soutenus, une coordination multisectorielle et un engagement durable, explique le ministère. « En rejoignant le groupe limité de pays validés par l'OMS, l'Algérie démontre l'efficacité de ses politiques de santé, fondées sur la prévention, l'accès équitable aux soins et l'amélioration des conditions de vie », s'est-il félicité. Pour le ministère de la Santé, il s'agit d'une victoire collective rendue possible après plusieurs années de mobilisation nationale. Cette reconnaissance internationale consacre des années d'engagement résolu de l'Etat algérien en faveur de la



santé de sa population. Cette avancée majeure renforce la position de l'Algérie sur la scène sanitaire internationale et illustre son appartenance au groupe des pays leaders en matière de prévention

et de contrôle des maladies. « Cette certification internationale témoigne de la capacité de notre pays à atteindre les standards les plus exigeants en matière de santé publique », affirme le minis-

tère, qui souligne que « l'Algérie est aujourd'hui un exemple de réussite et un acteur engagé dans la prévention et la lutte contre les maladies ». Dans un message adressé au ministre de la Santé, le

Pr. Mohamed Seddik Ait Messaoudene, le DG de l'OMS, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, a déclaré que "l'élimination d'une maladie comme le trachome est un grand succès pour la santé publique, qui a nécessité des efforts et un dévouement au long cours. Je félicite chaleureusement le gouvernement algérien pour ce succès historique", a-t-il ajouté. De son côté, le ministre de la Santé a tenu « à féliciter les experts du Comité national de lutte contre le trachome, les professionnels de santé à travers le territoire national, les partenaires nationaux et internationaux, pour tous les efforts qui ont permis cette avancée historique ».

Il a exprimé, également, « notre profonde gratitude à l'OMS pour son accompagnement constant, ainsi qu'à tous les partenaires qui ont contribué à cette réussite. Au-delà de cette distinction, l'Algérie réaffirme son engagement à maintenir ces acquis et à contribuer activement aux initiatives régionales et internationales visant l'élimination des maladies évitables », conclut le communiqué.

ACCIDENT DE LA ROUTE

Un mort et 10 blessés à Tamanrasset

Un accident de la circulation s'est produit hier matin dans la wilaya de Tamanrasset, impliquant un bus de transport de voyageurs assurant la liaison entre Tamanrasset et Adrar, indique un communiqué de la Protection civile. Selon les premières informations, les services de la Protection civile sont intervenus vers 4h00 suite au dérapage et au renversement du bus sur la route nationale n°1, au niveau du village d'Outoul, faisant, selon un bilan provisoire, un décès et dix blessés, présentant des blessures de gravité variable. Les victimes ont reçu les premiers soins sur place avant d'être évacuées vers l'hôpital pour une prise en charge médicale. Les opérations de secours se poursuivent, tandis que les circonstances exactes de l'accident restent à déterminer.

TRANSPORT

L'ETUSA étoffe son réseau

L'établissement public de transport urbain et suburbain d'Alger (Etusa) a annoncé, mardi dans un communiqué, l'ouverture de sept nouvelles lignes au niveau des communes de Saoula et Douera, et ce, depuis hier. Il s'agit des lignes Saoula-Station 2 Mai (Tafourah), Saoula-Ben Aknoun, Saoula-Ouled Belhadj, Saoula-Meridja, Saoula-Baba Ali, Douera-Dkakna ainsi que la ligne Cité 3254 logement AADL Douera (Stade)-Ben Aknoun. Les premiers départs sont programmés à 06h00, tandis que les derniers départs sont prévus à 18h30, précise la même source. L'ouverture de ces lignes intervient « en application des instructions du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, visant à améliorer le service du transport public et à faciliter les déplacements des citoyens, notamment dans les pôles urbains à forte densité en population », souligne Etusa dans son communiqué.

HADJ 2026

La mission algérienne à la Mecque

La première délégation composée de cadres et de membres de la mission algérienne du hadj pour la saison 2026, a quitté, mardi, le pays à destination du Royaume d'Arabie saoudite, dans le cadre des préparatifs en vue d'assurer un bon accueil et une prise en charge optimale aux pèlerins algériens, indique un communiqué de l'Office national du pèlerinage et de la omra (ONPO). Les membres de la mission ont été salués, à leur départ de l'aéroport international Houari Boumediene, par le DG de l'Office, Tahar Braik, qui a souligné l'importance de la coordination et du travail collectif entre les différentes composantes de la mission, afin de contribuer à la réussite de la saison du hadj et de garantir les meilleurs services aux pèlerins. Le nombre de pèlerins algériens s'élève, cette année, à 41.300, précise le communiqué, ajoutant que le premier vol vers les Lieux Saints est prévu pour le 29 avril courant au départ de l'aéroport international Houari Boumedi-



ne. Douze aéroports à travers le territoire national assureront le transport des pèlerins, pour un total de 144 vols, conclut le communiqué. Air Algérie a levé le voile hier sur son programme de transport des pèlerins algériens. Dans un communiqué mis en ligne en ce mercredi 22 avril 2026, Air Algérie confirme être prête pour cette nouvelle saison. Le groupe a mobilisé l'ensemble des ressources logistiques et humaines pour offrir aux pèlerins un

meilleur accompagnement.

La compagnie aérienne nationale opérera ses vols vers les Lieux Saints à partir du 29 avril 2026. Le programme de retour est, quant à lui, prévu à partir du 1er juin prochain. Air Algérie prévoit, en collaboration avec Saudi Airlines et Flynas, d'organiser 176 vols pour le transport d'environ 41.300 pèlerins algériens. En effet, Air Algérie assure à elle seule 88 vols, soit 50% de ce programme. Par ailleurs, le transporteur, en coopération avec l'ONPO confirme avoir achevé toutes les dispositions logistiques et organisationnelles, en s'assurant du respect des normes internationales, pour garantir le bon déroulement de cet événement religieux. Afin d'accompagner les pèlerins et de faciliter leur communication, Air Algérie a annoncé dans sa publication avoir mis à leur disposition le numéro vert (+966 800 8500 585), disponible 24h/24 et 7j/7 pour fournir toutes les informations nécessaires.

POUR DIFFUSION DE CONTENUS IMMORAUX SUR TIKTOK

Deux individus arrêtés à Constantine

La brigade de la police judiciaire relevant de la sûreté de daïra d'Ali Mendjeli, (Constantine), a procédé à l'arrestation de deux individus impliqués dans deux affaires distinctes liées à la diffusion de contenus jugés contraires aux bonnes mœurs sur les réseaux sociaux. Cette opération s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par les services de sécurité pour lutter contre les différentes formes de criminalité, notamment la

cybercriminalité. Selon les éléments de l'enquête, la première affaire a été déclenchée après que la cellule de lutte contre les crimes cybernétiques a repéré un compte appartenant à une jeune femme qui publiait, via l'application TikTok, des vidéos qualifiées d'indécentes et destinées au grand public.

Après coordination avec le parquet local près le tribunal d'El Khroub, les services de police ont mené des investiga-

tions techniques ayant permis d'identifier la suspecte et de procéder à son interpellation au niveau de la nouvelle ville Ali Mendjeli.

Dans la seconde affaire, les policiers ont arrêté un individu ayant utilisé son compte sur la même plateforme pour diffuser des contenus portant atteinte à la morale publique.

Il s'agit notamment de vidéos incitant à la dépravation, ainsi qu'un autre enregistrement comportant des pro-

pos offensants envers le sacré. Après accomplissement des procédures légales et en coordination avec le parquet compétent, le suspect a été identifié, arrêté et conduit au siège de la sûreté de daïra pour les besoins de l'enquête.

À l'issue des investigations, deux dossiers judiciaires distincts ont été constitués à l'encontre des mis en cause, qui ont été présentés devant le parquet près le tribunal d'El Khroub.

TRUMP ANNONCE LA PROLONGATION DE LA TRÊVE

L'Iran rejette tout diktat

Donald Trump a précisé que la trêve durerait jusqu'à ce que l'Iran présente sa proposition et que les discussions se terminent, qu'elles aboutissent à un accord ou non.

Le 15e jour de la trêve, l'annonce du président américain Donald Trump a mis en lumière de nouvelles tensions dans le cadre du cessez-le-feu entre les États-Unis et l'Iran. En prolongeant la suspension des hostilités, Trump a précisé que la trêve durerait jusqu'à ce que l'Iran présente sa proposition et que les discussions se terminent, qu'elles aboutissent à un accord ou non. Cette décision survient dans un contexte international de plus en plus tendu et d'incertitudes sur la manière dont les relations entre les deux puissances se développeront dans les semaines à venir.

LA STRATÉGIE DE TRUMP

Trump, dans sa déclaration, a réaffirmé que les forces armées américaines resteraient en état d'alerte maximal. L'objectif : maintenir le blocus sur l'Iran et rester prêts à intervenir si nécessaire. Le président américain a justifié cette décision par ce qu'il a qualifié de «division profonde» au sein du régime iranien. Une analyse qui semble orientée vers l'idée que l'Iran pourrait encore manquer d'une position unifiée pour gérer cette crise. De plus, la demande de l'intermédiaire pakistanais, visant à éviter toute attaque immédiate contre l'Iran, a également pesé dans la balance.

Le maintien du blocus a cependant soulevé des inquiétudes à Téhéran. Pour l'Iran, l'action américaine ne se limite pas à une simple mesure économique : le blocus est perçu comme une forme de pression militaire déguisée, un «coup» indirect auquel la République islamique devra répondre.

RÉPONSE IRANIENNE

De l'autre côté, la réponse iranienne ne s'est pas fait attendre. Un conseiller du pré-



sident du Parlement iranien a déclaré que l'extension du cessez-le-feu par Trump «n'a aucun sens», arguant que «l'élément perdant» dans ce conflit ne peut pas dicter ses conditions. Selon lui, l'Iran n'acceptera jamais d'être contraint par un adversaire qu'il considère déjà affaibli.

Ce conseiller a aussi souligné que maintenir le blocus revenait à des frappes indirectes, justifiant ainsi une riposte militaire. Le message envoyé à Washington est clair : l'Iran attend une prise de décision plus décisive, et le moment est venu pour Téhéran de prendre l'initiative sur la scène internationale.

LE RÔLE DE LA MÉDIATION PAKISTANAISE

Une autre évolution clé a été l'annulation du voyage de J.D. Vance, vice-président américain, en Pakistan. Ce changement d'agenda a laissé entrevoir une complexité

croissante dans les négociations, alors que l'Iran, pour sa part, a posé des conditions strictes : toute négociation devra passer par l'abandon de la politique de pression maximale de Washington, une posture que Téhéran ne cesse de dénoncer comme une politique de menaces.

Dans ce contexte, le rôle de l'intermédiaire pakistanais prend toute son importance. Islamabad, traditionnellement perçu comme un acteur clé dans les relations entre les États-Unis et l'Iran, joue ici un rôle d'interface entre les deux belligérants, cherchant à éviter une escalade qui pourrait affecter toute la région.

UNE ESCALADE POSSIBLE

Les tensions ne se limitent cependant pas au discours politique. Aujourd'hui, une nouvelle escalade militaire a eu lieu dans le détroit d'Ormuz. Selon Reuters, au moins trois navires ont été attaqués par des tirs,

plongeant la région dans une nouvelle vague d'incertitudes. Le détroit d'Ormuz, voie stratégique pour le transport du pétrole, est devenu un symbole des risques géopolitiques liés au conflit.

DES CARTES STRATÉGIQUES POUR L'AVENIR

La guerre des mots entre Washington et Téhéran s'accompagne de préparatifs militaires. Selon des sources proches du gouvernement iranien, l'Iran serait «prêt à la reprise des hostilités». L'agence Tasnim a rapporté que l'Iran disposait de nouvelles stratégies militaires, ainsi que d'équipements prêts à être déployés. Les autorités iraniennes ont même mentionné des «objectifs nouveaux» pour la prochaine phase de la bataille. Dans cette ambiance tendue, l'Iran semble avoir anticipé la reprise de la guerre depuis plusieurs semaines, ajustant ses préparatifs et prenant des mesures pour renforcer sa position face aux États-Unis et à leurs alliés régionaux. En ce 15e jour de trêve, l'horizon reste flou. Tandis que Trump continue de maintenir une pression maximale tout en prolongeant la trêve, l'Iran semble prêt à prendre des mesures décisives pour défendre sa position. Dans ce climat de tensions géopolitiques croissantes, chaque geste diplomatique, chaque mouvement militaire, pourrait avoir des répercussions mondiales. La communauté internationale observe avec attention l'évolution de cette crise, tout en espérant que la diplomatie pourra un jour surpasser les rivalités militaires. La question qui demeure est de savoir si cette trêve fragile est le prélude à une détente, ou si elle n'est qu'une pause avant la tempête.

R.I/agences

MOYEN-ORIENT

La Chine avertit d'une «phase critique»

La Chine a exprimé aujourd'hui sa vive inquiétude concernant la situation au Moyen-Orient, la qualifiant de «phase critique» après la décision du président américain Donald Trump de prolonger le cessez-le-feu avec l'Iran. Cette prolongation vise à offrir à Téhéran davantage de temps pour négocier, dans le cadre des pourparlers de paix entre les deux pays. Le porte-parole du ministère des Affaires étrangères chinois, Zhao Lijian, a

indiqué lors d'une conférence de presse que «la situation régionale actuelle se trouve à une étape critique entre la guerre et la paix», soulignant l'importance de maintenir le cessez-le-feu pour éviter l'escalade des violences. Il a également précisé que la priorité absolue reste d'empêcher la reprise des hostilités. Cette annonce intervient après qu'hier, Donald Trump ait prolongé un cessez-le-feu avec l'Iran jusqu'à nouvel ordre, quelques heures avant l'ex-

piration de la trêve initiale, qui avait été instaurée il y a deux semaines. Trump a justifié cette prolongation pour permettre aux deux pays de poursuivre les négociations de paix. Dans un message publié sur la plateforme «Truth Social», Trump a précisé que cette décision faisait suite à une demande du Pakistan, qui joue le rôle d'intermédiaire dans les négociations. Le président américain a expliqué qu'il avait accepté de suspendre les attaques contre

l'Iran «jusqu'à ce que ses dirigeants et représentants parviennent à une proposition unifiée».

Cette décision est la dernière en date où Trump fait marche arrière sur ses menaces répétées de frapper les infrastructures critiques en Iran. Ces menaces de frappes, qui incluent des attaques potentielles contre des installations énergétiques et des infrastructures civiles, ont soulevé des préoccupations quant à leur potentiel à constituer des crimes

de guerre. Dans son annonce, Trump a également évoqué la «division profonde» au sein du gouvernement iranien, se référant à l'assassinat de plusieurs figures politiques iraniennes, dont le guide suprême Ali Khomeini, remplacé par son fils Mojtaba. Il a ajouté que le blocus maritime imposé par les États-Unis sur les ports iraniens et ses côtes se poursuivrait, une action qualifiée de «guerre» par les autorités iraniennes.

YÉMEN

Un plan strict contre les tentatives de déstabilisation

Le président du Conseil de leadership présidentiel, Rashad al-Alimi, a présidé une réunion gouvernementale restreinte, réunissant les gouverneurs des provinces libérées et des responsables clés pour discuter des réformes économiques et des services publics. L'objectif principal était de coordonner les efforts pour surmonter les défis économiques, renforcer l'efficacité des institutions de l'État et améliorer la vie des citoyens. La réunion s'est concentrée sur l'amélioration de la coordination entre les autorités centrales et locales, un facteur essentiel pour améliorer la performance

gouvernementale et alléger les pressions sociales. Les gouverneurs de Ma'rib, Sultan al-Arada, et de Hadramout, Salem al-Khanbashi, ainsi que le Premier ministre, Shaye' al-Zandani, ont participé aux discussions, qui ont abordé la gestion des revenus, la réduction des dépenses publiques et le contrôle des finances nationales. L'importance d'un travail en équipe pour mettre en œuvre les réformes économiques et administratives a été soulignée, ces réformes étant considérées comme essentielles pour rétablir l'équilibre des institutions de l'État et garantir la stabilité économique dans un

contexte difficile. Le secteur des services de base, notamment l'électricité, l'eau, la santé, l'éducation et les infrastructures, a occupé une place centrale dans les discussions. Des plans d'urgence ont été proposés pour garantir l'approvisionnement en carburant des centrales électriques en prévision de l'été, afin de prévenir les coupures de courant récurrentes. Les autorités ont aussi abordé la question de la lutte contre la corruption, en insistant sur la nécessité de verser toutes les recettes publiques dans le compte général de l'État et de fermer les comptes bancaires non autorisés. Une sur-

veillance renforcée a été demandée pour lutter contre le trafic illégal, le financement du terrorisme et la criminalité organisée.

Enfin, la sécurité de la province de Ma'rib a été définie comme une priorité absolue, avec des mesures fermes contre les actes de sabotage et les tentatives de déstabilisation. Les autorités ont également pris des mesures pour garantir la continuité des approvisionnements en carburant et en gaz domestique, avertissant que des sanctions seraient appliquées à toute entité entravant ces processus essentiels pour le pays.

●PREMIER LEAGUE

LIVERPOOL PISTE KOLO MUANI

Liverpool a manifesté un vif intérêt pour Randal Kolo Muani ces dernières semaines rapporte, hier, la Gazzetta Dello Sport. Un coup dur pour la Juventus qui aimerait



recupérer l'international français pour la saison prochaine. Car on sait que les clubs italiens n'ont pas les moyens financiers pour lutter contre les clubs de Premier League. Notamment au niveau des salaires proposés. Au moment du mercato estival, la valeur de Randal Kolo Muani sera évalué à 35 millions d'euros croit savoir le journal italien. Une somme accessible pour la Juventus. Mais Liverpool est entré en scène depuis. Malgré une saison en demi-teinte avec les Spurs (5 buts et 4 passes décisives en 36 matchs), la direction des Reds voit en Kolo Muani un joueur capable de prendre la place de l'Égyptien dans l'effectif, grâce à sa polyvalence et sa capacité à évoluer même sur l'aile droite. A ce stade, seuls les dirigeants de la Juventus sont en contact régulier avec l'entourage du joueur français. Tout pourrait dépendre de la qualification ou pas de l'équipe de Série A pour la prochaine Ligue des Champions.

●REAL MADRID

ARBELOA DÉFEND CAMAVINGA

En difficulté depuis plusieurs semaines et sifflé par le public du Real Madrid, Eduardo Camavinga (23 ans, 24 matchs et 1 but en Liga cette saison) peut compter sur le soutien indéfectible d'Alvaro Arbeloa.

L'entraîneur de la Maison Blanche a réitéré son inépuisable confiance envers le milieu de terrain français.

«Il n'a pas seulement la confiance de son entraîneur, mais de tout un club. Je suis sûr qu'il a aussi la confiance des supporters. Il a été un joueur important ces derniers mois. Il apporte toujours quelque chose quand il joue», a souligné l'ancien latéral droit en conférence de presse.

Un discours qui coïncide avec ses sorties récentes sur l'ancien Rennais. «J'espère qu'il restera parmi nous encore de nombreuses années», avait-il déclaré avant le match.

●JUVE

UNE OFFRE SUR LA TABLE POUR LEWANDOWSKI

Robert Lewandowski (37 ans, 40 matchs et 17 buts toutes compétitions cette saison) ne sait toujours pas dans quel club il évoluera la saison prochaine. Le contrat de l'avant-centre du FC Barcelone expire en juin, mais il n'est pas encore dit qu'il ne soit pas prolongé. Selon Tuttosport, face à la difficulté à se mettre d'accord avec le Barça, son agent Pini Zahavi cherche un nouveau club. Il devrait prochainement rencontrer les dirigeants de la Juventus, lesquels sont prêts à mettre sur la table un contrat estimé à 6 millions d'euros par an, hors bonus.

C'est trois fois moins que ce que le Polonais touche à Barcelone, trois fois moins également que ce que propose le Chicago Fire sur deux ans... Mais Lewandowski donne sa priorité à un club européen. L'AC Milan part de plus loin mais reste aussi sur le coup.

LA CAN 2027 DÉLOCALISÉE...
MAIS LOIN DU MAROC ?

L'Afrique du Sud en pôle position

Au Kenya, le comité d'organisation a été rappelé à l'ordre au sujet du Centre sportif international mais aussi du stade sportif de Talanta dont la livraison a été repoussée à juillet 2026. Pour l'Ouganda, l'inquiétude est encore plus grande avec aucun stade répondant aux attentes

Où se déroulera la Coupe d'Afrique des nations du 19 juin au 18 juillet 2027? La question mérite désormais d'être posée. La Coupe d'Afrique des nations risque de continuer à faire parler d'elle. En attendant de savoir quelle équipe sera définitivement déclarée vainqueur de la CAN 2025, entre le Maroc et le Sénégal, c'est la prochaine édition de cette compétition continentale qui pourrait connaître un rebondissement. À un peu plus d'un an de la CAN 2027, le doute s'installe autour de l'organisation confiée au trio Kenya-Ouganda-Tanzanie. Face aux retards constatés, la Confédération africaine de football (CAF) réfléchit déjà à des solutions alternatives, qui ne mèneraient pas au

Maroc, contrairement aux rumeurs circulant ces derniers mois.

Attribuée en 2023 pour la première fois à trois pays, la CAN 2027 devait symboliser une nouvelle ère avec le projet "Pamoja". Mais à mesure que l'échéance approche, les inquiétudes grandissent. Des retards importants ont été relevés, notamment au Kenya et en Ouganda, que ce soit sur la construction des stades ou sur les infrastructures d'accueil. Si la Tanzanie semble davantage dans les temps, la coordination globale entre les trois pays pose question. Résultat : la CAF, qui a débuté ce mercredi une visite en Ouganda, commence sérieusement à envisager un plan B.

Et surprise : alors que son nom circulait régulièrement au cours des derniers mois, comme souvent quand il s'agit d'accueillir une compétition CAF à la dernière minute, le Maroc ne semble pas envisagé cette fois comme solution de repli, malgré son expertise récente en matière d'organisation (notamment lors de la CAN 2025). Peut-être parce que le Royaume chérifien vise davantage l'organisation de l'édition 2028.

Selon plusieurs sources, dont Le Monde, l'option la plus crédible mènerait vers une organisation 100 % sud-africaine. Déjà hôte de la Coupe du monde 2010 et de la CAN 2013 notam-

ment, l'Afrique du Sud dispose d'infrastructures immédiatement opérationnelles. Elle apparaîtrait comme la solution la plus sûre pour garantir le bon déroulement du tournoi.

Ce scénario permettrait également de repousser la CAN dans les pays de l'Afrique de l'Est à 2028, le temps de finaliser les travaux.

Autre candidat potentiel : le Rwanda. Le pays construit actuellement des infrastructures sportives de haut niveau et se positionne de plus en plus comme une terre d'accueil crédible pour les événements sportifs.

Kigali pourrait ainsi saisir l'opportunité en cas de défaillance confirmée du trio initial, même si cette option est aujourd'hui nettement moins avancée que celle de l'Afrique du Sud

●LIGUE 1, PREMIER LEAGUE, SERIE A, LIGA...

TOUT LE MONDE VEUT IBRAHIM MAZA

Le jeune milieu offensif algérien de Bayer Leverkusen, 20 ans seulement, confirme sa montée en puissance et attire désormais une liste impressionnante de prétendants. En Premier League, Tottenham Hotspur serait l'un des clubs les plus déterminés à passer à l'action, avec un intérêt partagé par Arsenal FC, Manchester City et Newcastle United. Mais la concurrence est également forte partout en Europe. L'Atlético de Madrid a déjà entamé des échanges avec son entourage, tandis que la Juventus FC surveille de près l'évolution du dossier.

Le dossier a toutefois changé de dimension avec l'entrée en scène de Paris Saint-Germain, prêt à monter jusqu'à 90 millions d'euros pour devancer tout le monde. Sous contrat jusqu'en 2030, Maza est estimé à environ 40 millions d'euros, mais le Bayer Leverkusen réclame désormais entre 55 et 65 millions pour envisager un départ. Feuilleton à suivre de près.

●CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DE NATATION

LE MOZAMBIQUE TOUCHE LE FOND

La présence du Mozambique au 17^e Championnat d'Afrique de natation, prévu du 5 au 10 mai à Oran, en Algérie, est sérieusement menacée par un manque de financement.

Selon le journal O Pais, la Fédération mozambicaine de natation (FMN) doit réunir environ trois millions de meticaïs pour permettre le déplacement de la sélection nationale. À quelques semaines du coup d'envoi, la somme n'a toujours pas été mobilisée.

Le président de la FMN, Justino Francisco, avait déjà alerté sur l'urgence de la situation, soulignant que les frais de transport constituent la principale dépense, notamment en raison des déplacements depuis le Mozambique et le Portugal, où plusieurs athlètes



s'entraînent. Malgré les démarches engagées, le déficit persiste et compromet sérieusement la participation du pays à cette compétition continentale majeure.

Le budget inclut également les frais d'hébergement, de restauration et d'inscription, indispensables à la présence de la délégation. Les efforts de la fédération auprès des autorités et du secteur privé n'ont, jusqu'ici, pas abouti. Face à l'impasse, la FMN a même envisagé de solliciter les familles des athlètes, une solution qualifiée d'ultime recours par la direction, mais jugée inévitable dans le

contexte actuel.

Cette situation suscite une vive inquiétude dans le milieu sportif mozambicain et relance le débat sur le financement du sport de haut niveau dans le pays. Organisé par Africa Aquatics, le Championnat d'Afrique de natation réunit les meilleurs nageurs du continent et constitue une vitrine essentielle pour le développement de la discipline.

À l'approche de l'événement, l'incertitude demeure totale pour le Mozambique, qui continue de chercher en urgence des solutions pour éviter un forfait.

1/2 FINALES DE COUPE D'ALGÉRIE

Choc indécis à Constantine, le CAB en quête d'exploit

Tenant du trophée, l'USM Alger abordera ce rendez-vous avec ambition, déterminé à enchaîner une deuxième finale consécutive.

Les demi-finales de la Coupe d'Algérie de football, prévues vendredi, promettent deux affiches indécises : le CS Constantine affrontera le CR Belouizdad, tandis que le CA Batna défiera l'USM Alger, avec en ligne de mire une qualification pour la grande finale de l'édition 2025-2026.

Tenant du trophée, l'USM Alger, auréolée de sa qualification pour la finale de la Coupe de la Confédération, aux dépens de l'Olympique Safi (aller : 0-0, retour : 1-1), abordera ce rendez-vous avec ambition, déterminé à enchaîner une deuxième finale consécutive.

Les Rouge et Noir, qui restent sur une campagne continentale exigeante, tenteront de faire parler leur expérience face à une formation du CA Batna accrocheuse et désireuse de créer la surprise, même si elle a perdu sa place de leader de la Ligue 2 amateur (groupe Centre-Est), au profit de l'US Biskra.

En face, le CAB n'aura rien à perdre et comptera bien jouer pleinement ses chances dans son antre du 1er-novembre 1954 de Batna, qui fera certainement le plein à l'occasion de cette affiche.

Cette demi-finale ravive les



souvenirs de la finale de la Coupe d'Algérie 1997, remportée par l'USMA aux dépens du CAB (1-0), inscrit par l'ancien international Tarek Ghoul (52').

Porté par un parcours solide jusque-là, le club des Aurès rêve de déjouer les pronostics et s'offrir la troisième finale de son histoire, après celles de 1997 et 2010, remportée par l'ES Sétif (3-0).

Dans l'autre demi-finale, le CS Constantine croisera le fer avec le CR Belouizdad dans un duel qui s'annonce particulièrement disputé. Les Constantinois, solides et réguliers, auront à cœur de poursuivre leur belle dynamique et de franchir un nouveau cap dans cette compétition.

Cette rencontre intervient au moment où les joueurs de l'entraîneur tunisien, Lassaâd Dridi,

ont réussi à redresser la barre, après une période de disette en championnat.

Ayant réussi à ramener le point du nul de leur déplacement à Tizi-Ouzou face à la JS Kabylie (2-2), le CSC s'est imposé à domicile face au solide leader, le MC Alger (2-0), au bout d'un match abouti. Les Constantinois, qui n'ont jamais atteint la finale de « Dame Coupe », seront face à une belle occasion de rentrer dans l'histoire, et animer la première finale de leur histoire. Les coéquipiers du capitaine Brahim Dib, de retour après avoir purgé un match de suspension automatique, auront fort à faire face à une équipe du CRB, éliminé en demi-finale de la Coupe de la Confédération, face aux Egyptiens du Zamalek (aller : 1-0, retour : 0-0). Distancé en championnat, le CRB aura à cœur de jouer son va-tout dans l'épreuve populaire, et sauver sa saison par un trophée, et éviter une autre saison blanche sans le moindre titre. Le CRB jouera gros dans cette confrontation. Habitué aux derniers carrés, le club algérois vise une nouvelle finale et devra faire preuve de rigueur pour venir à bout d'un adversaire réputé difficile à manœuvrer.

FIN DE L'ÈRE ADIDAS EN ALGÉRIE ?

La FAF lance un appel d'offres

La Fédération algérienne de football (FAF) a officiellement entamé le processus visant à trouver un nouveau fournisseur d'équipements sportifs, ce qui met sérieusement en doute son partenariat actuel avec Adidas.

Selon un document officiel publié dans la presse locale, la FAF a lancé un appel d'offres national et international afin de désigner une marque qui prendra en charge les tenues de l'équipe nationale. Les fabricants intéressés disposent d'un délai strict de dix jours pour soumettre leurs offres techniques et financières, avant l'ouverture publique des plis scellés.

Cette évolution majeure fait suite à des rumeurs croissantes de tensions entre l'Algérie et son équipementier actuel. La fédération aurait exprimé son insatisfaction quant au manque d'efforts en matière de design personnalisé de la part des « Three Stripes », notamment concernant le dernier maillot extérieur. Celui-ci n'a bénéficié d'aucune présentation officielle avec les joueurs et a été notablement ignoré par l'équipe lors des récents matchs amicaux contre le Panama et l'Uruguay.

Alors que Nike semble peu susceptible d'entrer dans la course, des rumeurs évoquaient plus tôt cette année un possible retour de Puma auprès de l'équipe nationale algérienne. Il reste à voir si Adidas soumettra une nouvelle offre améliorée pour sauver ce partenariat ou si l'Algérie se tournera vers une marque concurrente.

CLASSEMENT FÉMININ FIFA

L'Algérie conserve la 73^e place

La sélection algérienne féminine de football a conservé le 73^e rang au classement mondial de la FIFA du mois d'avril, publié mardi par l'instance internationale sur son site officiel. Le onze féminin reste sur deux défaites consécutives la semaine dernière en amical face à l'Afrique du Sud : 1-0 puis 2-0, dans le cadre d'un stage effectué à Durban en vue de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2026 (25 juillet - 16 août).

Pour rappel, la sélection algérienne féminine de football avait disputé deux rencontres amicales début mars au Caire (Egypte) contre son homologue égyptienne, remportées 3-0 et 3-2. Les joueuses du sélectionneur Farid Benstiti, avaient validé leur ticket pour la phase finale de la CAN2026, après leur victoire en aller et retour face au Cameroun (2-1) à Oran et 1-0 à Douala en octobre 2025.

Au niveau africain, le Nigéria champion d'Afrique à 10 reprises en 13 éditions, a progressé d'une place au classement (36^e mondial) avec 1602.04 points, devant l'Afrique du Sud (58^e, -3 places), qui perd trois places, et le Ghana (59^e, +3 places).

Dans le haut du classement de la Fifa, l'Espagne a conservé sa première place (2083.09 pts), devant les Etats-Unis (2^e, 2054.65) et l'Angleterre (3^e, 2038.72).

Le prochain classement sera publié le 16 juin prochain.

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION

Cinq joueurs de l'USMA et du CRB dans l'équipe type

L'équipe type des demi-finales retour de la Coupe de la Confédération africaine de football a été marquée par une présence notable des joueurs de l'USM Alger, représentés par quatre noms, contre un joueur pour le CR Belouizdad, selon le site spécialisé SofaScore.

Le gardien de l'USMA, Oussa-

ma Benbot, a obtenu la meilleure note de l'équipe type (7.7) après sa prestation remarquée lors du match retour face à l'Olympique Safi (1-1).

L'équipe type comprend également trois autres joueurs de l'USMA : Hocine Dehiri, qui a décroché la deuxième meilleure note (7.4), Ahmed Khaldi,

auteur du but de la qualification (7.1), ainsi que le Sénégalais Aimé Tendeng (7.0).

De son côté, le défenseur du CR Belouizdad, Naoufel Khacef, figure dans ce Onze malgré l'élimination de son équipe face au Zamalek, avec une note de 6.8.

L'USMA s'apprête ainsi à disputer la troisième finale conti-

mentale de son histoire contre la formation égyptienne d'Al Zamalek SC. Le club devient le premier représentant algérien à atteindre deux fois la finale de la Coupe de la Confédération dans sa nouvelle version, confirmant ainsi son statut grandissant sur la scène africaine.

CHAMPIONNATS D'AFRIQUE DE GYMNASTIQUE

Kaylia Nemour en tête d'affiche

La 19^e édition des Championnats d'Afrique de gymnastique artistique, prévue du 22 au 27 avril à Yaoundé (Cameroun), enregistre la participation de douze nations africaines, dont l'Algérie, engagée avec une délégation complète dans les catégories masculines et féminines, seniors et juniors.

L'Algérie aligne une équipe fournie, illustrant ses ambitions continentales, notamment avec la présence de figures majeures de la discipline comme Kaylia Nemour, engagée en catégorie seniors, et un groupe homogène dans les différentes épreuves.

Cette présence massive confirme la stratégie de développement de la gymnastique algérienne, misant à la fois sur des athlètes expérimentés et une nouvelle génération en pleine progression.

La compétition camerounaise s'annonce particulièrement disputée, avec plusieurs nations africaines capables de rivaliser pour les titres.

La journée d'ouverture de compétition,



prévue ce jeudi, sera consacrée aux qualifications seniors (messieurs et dames) ainsi qu'aux finales par équipes et au concours

général.

La 19^e édition des Championnats d'Afrique illustre l'évolution rapide de la gymnastique sur le continent, avec une montée en niveau technique et une structuration progressive des fédérations nationales. Les nations participantes entendent profiter de cette compétition pour affirmer leur position dans la hiérarchie africaine et préparer les prochaines échéances internationales.

Liste des gymnastes algériens engagés

Seniors messieurs : Cogat Adam, Aliouat Ahmed Riadh, Djaber Hmida, Hamadouche Housseem, Semmani Youcef

Seniors dames : Kaylia Nemour, Laroui Djenna, Hamames Moallic Louna, Hamidi Sihem, Khenoun Lena, Sedhane Rihab Sidra

Juniors garçons : Djouabi Yacine, Amoura Rayan, Lakehal Ilies Hichem, Bennila Ishak, Hamadouche Mohamed

Juniors filles : Djadi Melissa, Ificen Sabrinel, Ificen Yelena, Benramdane Shanice, Ouail Djana Ritedj.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2	■									
3			■				■			
4										
5			■				■			
6										
7										
8		■					■			
9	■						■		■	
10				■						

Horizontalement

1- Authentiques . 2- Instrument de musique. 3- Bas de gamme - Mauvaise habitude - Débit de boissons. 4- Parlera avec clarté.
5- Révolte puérile - Chat anglais - Annotation de bulletin. 6- Début d'ultimatum - Mit au pieu.
7- Avant oui-oui - Acquiescement.
8- Pays d'Asie - Accueille les œufs.
9- Race bouleversée - Article. 10- Ne laisse que la trame - Prisons familiales.

Verticalement

1- Beau et bleu pour Strauss. 2- Groupe d'Eglise - Champion. 3- Demi tata - Ville du sud de la France. 4- Eruption cutanée. 5- Très copain-copain - Savoir-vivre. 6- Expression.
7- A la mode - Pour un pote - A payer.
8- Comme le Dalai Lama. 9- Grand pour les danseuses - Entourée d'eau.
10- Danses espagnoles.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Diplomatique
Diplomatique
Diplomatic
Diplommatique

Ambassadeur
Embassadeur
Ambassadeur
Ambassadeur

Empreinte
Ompreinte
Emppreinte
Emprainte

Coordination
Cordination
Coordiation
Coordinassion

Les mots fléchés

DORÉ EN MER	HURLEMENT	IL TIENT	SE MANGE VERT	AFFÛTÉS	BOIT LENTEMENT	CHOISI PAR VOTE
MOUVEMENT DE COSTAUD	OBTUSES	IL FAIT BEAU	OUI		REVÊTEMENT DE SOL	
FARANDOLE					DANSEUSE DE REVUE	
AGÉES					DON CHARITABLE	
				NOURRICE RESTITUE		
DEMEURE DE MOINEAUX			MAUVAIS BATEAU			SUPPRIMÉES DÉFINITIVEMENT
TÊTE			ASSEMBLÉE D'ÉLUS			
		PAYSANS MÉDIÉVAUX			MOT DE LIAISON	
		GRANDE LARGESSE			ÉLUE DE CALENDRIER	
CERTIFIE	PROCRÉÉS LAISSER-ALLER					RAVAGÉES
				CORPS CÉLESTE VAS SANS BUT		
TE TROUVES AVANT NOUS		MOT D'ENFANT ADMIRATEURS		DEVANT L'ANNÉE PRODUIT UN EFFET	ATTRAPÉE NETTOYAGE DES ARBRES	
	ELLE FAIT LA BOMBE SOMBRE				EN BOURGOGNE TRACES DE ROUES	
ESPRIT REBELLE ÉPARGNE			GRAIN DE GLACE RÉSIDU DU CAFÉ			FAÇONNÉES
					MOT DE BÉBÉ À L'ÉCART	
FIT MONTER LIEU DE BAINNADE				APPOSES TON NOM		
		COLÈRE D'AUTREFOIS DE MÊME VALEUR			PRIS FERMEMENT PLANS D'EAU	
FLAMAND	ET LE RESTE ATTACHA			RETRAITE DE CONCIERGE ALCOOL ANGLAIS		MARCHERA
			PASSAGE COUVERT VERSION ORIGINALE			
DÉMENTIT RÉPANDIONS		DÉFAUT GRAVE				LONGUE PÉRIODE
					ABIMAS	

BIFFE-TOUT

EN 7 LETTRES :
Séducteur

ANGIOME	GONDOLE	PARESSEUSE
BRIMADE	GRAVE	POITRAIL
BROYEUR	GRISERIE	POUDREUSE
CACHOU	HARENG	RAVI
CALE	ISOCLINALE	RELAXE
COULOIR	JONGLEUSE	RÉPÉTITIVE
ELECTRIQUE	LAPINE	ROSERAIÉ
EMBOUIT	LUMINEUSE	ROSTRE
EMPRUNT	MANIGANCE	SAISON
ERREUR	MÉDIÉVALE	SÉDATIVE
EUPHORIE	MÉDINA	SUBJECTIF
EVACUER	MINUSCULE	SUCRERIE
FEUTRINE	NOUAKCHOTT	THERMIQUE
FLAMBER	OCCUPATION	THROMBINE
FORCER	OPÉRATRICE	UNITAIRE
FRETIN	OULEMA	UPPERCUT
GÉNIAL	PARADE	VARIANCE
GLOBULE	PARENCHYME	VOULU

P	E	S	U	E	R	R	D	U	O	P	S	U	B	J	E	C	T	I	F
A	M	E	D	I	E	V	A	L	E	J	O	N	G	L	E	U	S	E	O
R	U	F	D	G	O	S	H	E	T	G	O	U	E	R	E	L	P	S	U
E	N	O	E	U	O	A	A	U	L	C	L	M	L	V	A	O	A	U	A
S	I	B	L	U	R	N	C	I	C	E	B	O	A	E	I	V	G	C	K
S	T	U	R	E	T	R	D	U	S	O	C	C	B	T	M	R	E	R	C
E	A	E	N	O	E	R	P	O	U	O	U	T	R	U	I	A	R	E	H
U	I	G	R	P	Y	A	I	T	L	E	N	A	R	S	L	E	N	R	O
S	R	P	P	R	T	E	U	N	R	E	I	G	E	I	C	E	E	I	T
E	E	U	A	I	E	O	U	R	E	L	T	R	E	R	Q	L	J	E	T
R	E	U	O	R	H	U	E	R	E	E	I	N	O	N	A	U	T	E	O
E	C	N	E	C	E	B	R	V	E	E	I	F	U	N	I	H	E	I	P
P	N	R	A	D	M	N	I	N	E	M	A	R	I	R	E	A	E	A	E
E	A	C	I	A	A	T	C	N	I	N	O	L	O	R	P	X	L	R	R
T	I	R	L	O	A	M	I	H	I	T	C	I	M	H	A	M	O	E	A
I	R	F	A	D	L	P	I	D	Y	O	E	I	G	L	P	S	E	S	T
T	A	A	E	D	A	U	E	R	S	M	Q	R	E	N	T	U	A	O	R
I	V	S	V	L	E	M	O	I	B	U	E	R	F	R	A	N	E	R	I
V	M	A	N	I	G	A	N	C	E	E	S	U	E	N	I	M	U	L	C
E	T	H	R	O	M	B	I	N	E	E	L	U	C	S	U	N	I	M	E

SOLUTIONS DES JEUX PRÉCÉDENTS

MOTS FLÉCHÉS

HORIZONTALEMENT

BECOTE - ENRAIE - MONOCLE - OMET - VANDALE - GUI - NE - SAVAIT - ON - CD - STRASBOURG - EMISE - TINT - DOUS - RARE - EU - RU - PAPERASSE - ESSAI - LISE - AM - QI - FAN - RAIE - E AU - DATTIER - REJOUIS - ELIS - POTENCE - ASES - MAT - OSER - SON - MAI - EN - MET - LE - TRIPE - TISANES - REEDITER - SUES.

VERTICALEMENT

DEMANDEURS - AROMATE - CONE - MOUSQUETAIRE - ROND - SIS - AI - JET - ID - TOASTS - PI - DON - EPI - DECLARERA - FAUCON - LEVA - APLATIES - TE - FEE - ASTREINTS - EMIR - GIBIERS - ARES - CROUTON - AERES - TAS - AMI - UTES - ARLES - NU - VIE - OR - USAI - ISOLEE - ETANGS - EMEUS - NESS.

MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT

1- BRANCARDEE. 2- LEGION - EUX. 3- ACOELOMATE. 4- NON - EDEN. 5- QUITTER - AU. 6- URE - LENT. 7- ES - RELEVÉE. 8- SA - OTER. 9- TOI - DIT - IN. 10- EN - GENEREE.

VERTICALEMENT

1- BLANQUETTE. 2- RECOURS - ON. 3- AGONIE - SI. 4- NIE - RA. 5- COLETTE - DE. 6- ANODE - LOIN. 7- MERLETTE. 8- DEAN - EVE. 9- EUT - ANERIE. 10- EXECUTE.

4x4

Professionnelle - Fignole
Moratoire - Blasphème

BIFFE-TOUT : CHANTIERS



Page réalisée
par Souiki Sidali



10/10

QUAND HOLLYWOOD DIT «INSHA'ALLAH»

L'actrice Anne Hathaway a surpris ses fans en utilisant spontanément le mot «Insha'Allah» lors d'une interview accordée au magazine People, qui l'a récemment désignée «plus belle star du monde 2026». En évoquant ses souhaits de longévité, elle a glissé cette expression arabe signifiant «si Dieu le veut». La séquence, devenue virale sur TikTok, a intrigué les internautes. Cet engouement illustre à la fois la curiosité culturelle globale et une tendance à surmédiatiser des gestes simples dès lors qu'ils impliquent des symboles identitaires. Avec plus d'un demi-million de vues, beaucoup saluent une ouverture culturelle tandis que d'autres reconnaissent avoir été déconcertés par cette utilisation inattendue.

9/10

ÉPICERIE SOUS PRESSION



Un individu armé de deux épées pénètre dans une épicerie, contraint le vendeur à s'agenouiller sous la menace, le frappe avec le plat de ses armes, s'empare de l'argent de la caisse, puis quitte les lieux malgré l'intervention verbale d'un client tentant de le dissuader. La scène met en évidence une violence gratuite et théâtralisée, révélant à la fois une volonté d'intimidation extrême et une banalisation inquiétante de l'insécurité dans un espace du quotidien. Avec près de 220k vues, les réactions oscillent entre indignation face à la brutalité des faits et incompréhension quant à l'audace de l'agresseur en plein jour.

8/10 CONTROVERSE AUTOUR D'UNE INFLUENCEUSE

Une TikTokeuse en djilbab et niqab a provoqué une vague d'indignation en ligne à cause de ses propos et de son attitude, perçus par certains internautes comme inappropriés et contraires à l'image attendue des personnes religieuses. Avec plus de 65k vues, cette polémique illustre surtout la tension entre expression individuelle et représentations sociales du religieux, où l'apparence vestimentaire est parfois utilisée comme étalon moral à tort.



7/10 ROUTE SANS LOI

Des images largement partagées montrent un homme frappant violemment les vitres d'une voiture pour forcer la conductrice à en sortir, vraisemblablement après un différend sur la route. En réaction, celle-ci avance son véhicule puis tente à plusieurs reprises de le percuter en faisant marche arrière. L'homme parvient à se réfugier sur le trottoir, d'où il riposte en lançant des pierres sur la voiture. La conductrice percute ensuite à plusieurs reprises un véhicule stationné derrière elle avant de prendre la fuite. La scène a accumulé plus de 40k vues. L'épisode révèle une spirale de violence incontrôlée où agression initiale et riposte disproportionnée transforment un simple conflit routier en situation à haut risque pour tous. De nombreux commentaires condamnent fermement les deux personnes, estimant que la scène donne l'impression d'un «Far West» sans règles ni autorité, où chacun agit sans crainte des lois.

6/10

TRANSITION HISTORIQUE CHEZ APPLE



Le 1^{er} septembre 2026, Tim Cook cédera la direction d'Apple à John Ternus. Après 15 ans de règne, Cook devient président du conseil d'administration. Ternus, pilier du matériel (iPhone, Mac), prend les rênes d'un titan valorisé à des milliers de milliards. Son défi : transformer l'essai de l'intelligence artificielle tout en préservant l'ADN design et premium de la marque dans un marché saturé. Avec plus de 35k vues, les internautes sont partagés entre nostalgie de l'ère Cook et impatience de voir si Ternus saura réinventer «la prochaine grande chose».

5/10

EMINEM : 18 ANS DE SOBRIÉTÉ



Le rappeur de Détroit franchit une étape historique. Le 20 avril 2026, Eminem a partagé son 18^e jeton de sobriété, symbolisant sa victoire contre l'addiction depuis 2008. Après une overdose de méthadone qui a failli lui être fatale, Slim Shady a radicalement changé de vie. Ce parcours de résilience, soutenu par Elton John, influence aujourd'hui ses textes et inspire des millions de fans à travers le monde. Avec plus de 20k vues, les internautes saluent une légende qui prouve que la plus belle des victoires se gagne contre soi-même.

4/10

UK : INFLUENCEUSE INTERDITE



Le Royaume-Uni a interdit l'entrée à l'influenceuse américano-colombienne Valentina Gomez, connue pour ses positions anti-islam et le fait d'avoir brûlé un exemplaire du Coran. Disposant initialement d'une autorisation de voyage électronique (ETA), elle devait participer au rassemblement d'extrême droite «Unite the Kingdom» à Londres. Le ministère de l'Intérieur a finalement annulé son autorisation, invoquant l'intérêt public et la lutte contre les discours haineux, dans un contexte similaire à d'autres refus récents. Elle avait tenu des propos controversés appelant à l'exclusion des musulmans, suscitant de fortes critiques et des pressions politiques. Avec plus de 8 800 réactions, certains internautes saluent une décision contre les discours haineux.

3/10

LE FILS DE CR7 EN ÉQUIPE PREMIÈRE D'EL NASSR



Al-Nassr envisagerait d'intégrer Cristiano Ronaldo Jr en équipe première dans le cadre d'un projet à la fois sportif et symbolique. Le club saoudien souhaiterait évaluer son niveau en fin de saison avant une décision pour l'année suivante. Cette réflexion s'inscrit aussi dans le contexte du contrat de son père, Cristiano Ronaldo, lié au club jusqu'en 2027, ce qui pourrait renforcer son engagement à long terme. Avec plus de 7k réactions, les internautes oscillent entre curiosité face à un possible «héritage Ronaldo» et scepticisme sur une décision perçue comme surtout médiatique.

2/10

UNE FRANÇAISE VEUT VISITER TOUTES LES WILAYAS

Manon, Française de 29 ans originaire de Lille et convertie à l'islam sous le nom de Hasna, découvre l'Algérie en 2023 grâce aux vidéos de Tibi Jones. Depuis, elle enchaîne les séjours et explore déjà 33 wilayas. Séduite par l'accueil chaleureux, la diversité culturelle, les paysages et l'histoire du pays, elle considère l'Algérie comme un véritable coup de cœur. Elle a confié à VVA qu'elle y est retournée six fois et prévoit un septième voyage, avec l'objectif ambitieux de visiter les 69 wilayas du pays. Avec des dizaines de réactions, les internautes saluent sa passion et son regard positif sur l'Algérie, tout en encourageant ce type d'initiative valorisant l'image du pays.

1/10

L'ALGÉRIE PARTICIPE À PASSPORT DC

L'ambassade d'Algérie aux États-Unis participera à l'événement culturel Passport DC à Washington D.C., avec une journée dédiée à la promotion du patrimoine national. Prévu le 2 mai au Centre islamique de Washington, l'événement mettra en avant la richesse culturelle algérienne à travers l'artisanat, la gastronomie et le rituel du thé. Ouverte au public, cette initiative vise à faire découvrir les traditions algériennes à un public international et à renforcer l'image du pays comme destination culturelle et touristique auprès des Américains. Des dizaines de réactions très positives saluent une belle initiative valorisant la culture algérienne à l'international.

TERRORISME, NARCOTRAFFIC, ÉMIGRATION
CLANDESTINE, CRIMINALITÉ...

L'ANP SUR TOUS LES FRONTS

«Des détachements de l'Armée nationale populaire ont exécuté plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos forces armées.»



«**D**ans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire ont exécuté, durant la période allant du 15 au 21 avril 2026, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos forces armées à travers tout le territoire national», a indiqué, hier, un bilan opérationnel de l'ANP.

UN TERRORISTE ABATTU

«Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'Armée nationale

populaire ont abattu, au niveau du secteur militaire d'Aïn Defla, en 1^{re} Région militaire, un terroriste et récupéré un pistolet mitrailleur de type kalachnikov, une quantité de munition et divers effets, alors que d'autres détachements de l'ANP ont arrêté 13 éléments de soutien aux groupes terroristes, dans différentes opérations à travers le territoire national», précise la même source.

TENTATIVES D'INTRODUCTION DE 5,55 Q DE KIF DÉJOUÉES

«Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et en continuité des efforts déployés afin de contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont

intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité, 38 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction de 5,55 q de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que 4,25 kg de cocaïne et 496.306 comprimés psychotropes ont été saisis, lors d'opérations exécutées à travers les Régions militaires», selon le même bilan.

SAISIES D'ARMES

«A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Salah et In Guezzam, des détachements de l'ANP ont arrêté 414 individus et saisi 68 véhicules, 403 groupes électrogènes, 131 marteaux piqueurs, des quantités de mélange d'or brut et de pierres, ainsi que d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite. De même, 14 autres individus ont été appréhendés et 2 pistolets mitrailleurs de type kalachnikov, un 1 pistolet automatique, 18 fusils de chasse, 22.940 litres de carburants, 15 q de tabacs et 3 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande, ont été saisis, et ce, lors d'opérations distinctes», souligne le MDN.

SAUVETAGE DE HARRAGA

«Par ailleurs, les garde-côtes ont mis en échec, sur les côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine et procédé au sauvetage de 143 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 345 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national», conclut le bilan opérationnel de l'ANP.

OUVERTURE D'UN CONCOURS D'ACCÈS À LA FORMATION PARAMÉDICALE

Le ministère de la Santé dément

Le ministère de la Santé a démenti, hier, dans un communiqué, les informations relayées par certaines pages «inconnues» sur les réseaux sociaux, concernant l'annonce de l'ouverture d'un concours d'accès à la formation paramédicale au grade d'aide-soignant. Le ministère de la Santé «informe, via sa page officielle, l'ensemble des citoyens qu'il dément les informations relayées par certaines pages inconnues sur les réseaux sociaux, concernant l'annonce de l'ouverture d'un concours d'accès à la formation paramédicale au grade d'aide-soignant», ajoute la même source. Le ministère a précisé que cette annonce «est fabriquée de toutes pièces et n'a aucun lien avec les services officiels», appelant les citoyens à «ne pas se laisser entraîner par les fausses informations et à se fier uniquement à ses canaux officiels pour obtenir des informations fiables».

ALGÉRIE-ETATS-UNIS

Lounès Magramane reçoit Mark Shapiro



Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, Lounès Magramane, a reçu, hier, le chargé d'affaires par intérim de l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique en Algérie, Mark A. Shapiro, qui lui a rendu une visite de courtoisie, indique un communiqué du ministère. La rencontre a été «l'occasion de passer en revue l'état des relations d'amitié et de coopération unissant l'Algérie et les Etats-Unis d'Amérique dans leurs différentes dimensions, ainsi que les moyens de contribuer conjointement à leur promotion et leur renforcement, et ce, dans le sillage de la préparation des différentes échéances bilatérales prévues à cet effet», ajoute la même source. La rencontre a également permis «d'échanger les vues sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun», selon le communiqué.

CHÉRAGA (ALGER)

Le réseau de fibre optique rétabli

L'entreprise Algérie Télécom a annoncé, hier, dans un communiqué, le rétablissement, après des travaux de réparation, du réseau de fibre optique endommagé suite à un acte de vandalisme à Chéraga, ayant entraîné, mardi dernier, des perturbations du service internet dans plusieurs communes à l'ouest de la capitale. «Le réseau a été rétabli après la réparation de 29 câbles de fibre optique ayant fait l'objet d'actes de vol et de vandalisme», précise la même source. Algérie Télécom a également indiqué que «dès les premières minutes après l'incident, toutes les mesures nécessaires ont été prises pour garantir la continuité du service internet au profit de ses clients, notamment les abonnés aux services à domicile, ce qui a permis d'éviter l'interruption totale du service». Ainsi, l'entreprise a réaffirmé son «engagement permanent à garantir la qualité et la continuité» de ses services, réitérant sa volonté de se rapprocher davantage de ses clients et de répondre à leurs attentes, note le communiqué. Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, s'est enquis, mardi dernier, des travaux de réparation du réseau de fibre optique ayant fait l'objet d'un acte de vandalisme, et a donné des instructions fermes pour la mobilisation de tous les moyens humains et techniques nécessaires afin d'assurer le rétablissement rapide du service.

GRAND PRIX ASSIA DJEBAR Communiqué de presse

L'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de Publicité (ANEP) a l'honneur d'informer l'ensemble des maisons d'édition algériennes qu'il a été décidé d'accorder une prolongation d'un (01) mois pour la réception des ouvrages dans le cadre du prestigieux Grand Prix Assia Djebbar du Roman 2026, et ce, jusqu'au 18 mai 2026. Cette mesure vise à offrir l'opportunité aux éditeurs qui n'ont pas encore pu déposer leurs ouvrages de participer à cette édition et de donner la chance à un plus

grand nombre d'auteurs de prendre part à cette compétition culturelle. La réception des romans en lice aura lieu au niveau du siège de la Direction Générale de l'entreprise, sis au 50, rue Khelifa Boukhalfa, Alger-Centre. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site officiel : www.prixassiadjebbar.dz ou la page Facebook : Grand Prix Assia Djebbar du Roman. L'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de Publicité souhaite plein succès à l'ensemble des participants.

Condoléances



C'est avec une grande affliction que nous avons appris le décès, mardi, des suites d'une longue maladie, de notre ami et confrère **Youssef Zerarka**. En cette pénible circonstance, le directeur de publication du quotidien *Crésus* ainsi que l'ensemble de l'équipe rédactionnelle, présentent à sa famille et ses proches, leurs sincères condoléances et les assurent de leur soutien. *A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.*